

25 morts et 44 blessés dans un accident à Boumerdès **TEBBOUNE DÉCRETE UN DEUIL NATIONAL**

PAGE 3



Derrière le bilan tragique du drame se cachent des vies brisées et une question qui revient avec insistance : pourquoi les drames routiers continuent-ils de se répéter ? Au-delà du choc national, l'heure est à l'examen des causes profondes et à la construction d'une véritable culture de sécurité.

● Au-delà du drame : L'urgence d'une nouvelle culture de la route

Ceuta L'autre visage de la crise migratoire

PAGE 16



Langues étrangères,
mathématiques, secondaire

Les grands changements de la rentrée scolaire

PAGE 5

Fateh Boutbig appelle
le Parlement africain
à passer des résolutions
aux réalisations

Le pari continental

PAGE 2



Santé

CORTICOTHÉRAPIE



Les bénéfices
face aux risques

PAGE 15

Fateh Boutbig appelle le Parlement africain à passer des résolutions aux réalisations

LE PARI CONTINENTAL

Longtemps considéré comme une institution consultative dont les recommandations peinaient à dépasser les murs des salles de conférences, le Parlement africain affiche désormais une ambition nouvelle.

Par S. MÉHALLA

A Midrand, en Afrique du Sud, le président du Parlement panafricain, Fateh Boutbig, a voulu marquer un tournant historique en faisant de la clôture de la première session ordinaire de la 7^e législature bien davantage qu'un simple exercice protocolaire. Son discours semble dessiner les contours d'une véritable feuille de route politique pour le continent.

Dès les premières minutes de son intervention, le ton est donné.

Le Parlement africain ne veut plus être une enceinte où l'on accumule les résolutions sans lendemain. Il aspire désormais à devenir une institution capable d'influencer concrètement le destin du continent. Pour Boutbig, la réussite ne se mesure ni au volume des rapports produits ni au nombre de sessions organisées, mais aux changements tangibles qu'ils provoquent dans la vie des Africains. Cette rupture avec une culture du symbole constitue sans doute le message le plus fort de son allocution.

Ce changement de philosophie intervient dans un contexte international particulièrement mouvant. Les équilibres géopolitiques sont en pleine recomposition, la compétition mondiale pour les ressources s'intensifie, les mutations technologiques bouleversent les économies tandis que plusieurs régions africaines demeurent confrontées au terrorisme, aux conflits armés, au changement clima-



tique, à l'insécurité alimentaire, aux crises sanitaires et au chômage. Face à cette accumulation de défis, Boutbig refuse une Afrique condamnée à subir les décisions des grandes puissances. Il plaide pour un continent qui participe pleinement à l'écriture du nouvel ordre mondial.

Cette vision repose sur un principe simple : l'unité africaine n'est plus un idéal romantique mais une nécessité stratégique. Selon lui, seule une Afrique parlant d'une voix commune pourra défendre efficacement ses intérêts, préserver sa souveraineté politique, valoriser ses richesses naturelles et offrir à ses populations les bénéfices d'un développement durable. Derrière cette idée apparaît une volonté claire de renforcer

l'intégration continentale et d'accélérer la mise en œuvre des grands projets de l'Union africaine.

Le discours prend ensuite une dimension programmatique avec l'annonce de la déclaration de Midrand 2026. Celle-ci fixe dix grandes priorités qui dessinent le cap de la nouvelle législature. Consolidation de la paix, accélération de la Zone de libre-échange continentale africaine, sécurité alimentaire, développement industriel, économie verte et bleue, promotion des femmes et des jeunes, investissement dans l'éducation, la recherche, le numérique et l'intelligence artificielle, lutte contre le terrorisme, la corruption et les trafics, ainsi que construction de partenariats internationaux fondés sur le respect mutuel.

Au-delà des déclarations d'intention, Boutbig insiste sur la nécessité de transformer ces engagements en politiques publiques concrètes grâce à une coopération renforcée entre le Parlement africain, les parlements nationaux et les institutions de l'Union africaine. Son ambition est de faire du Parlement panafricain un moteur de suivi, d'évaluation et de contrôle de l'action continentale.

L'autre originalité de son intervention réside dans l'importance accordée à la jeunesse et aux femmes. Il ne les présente pas comme de simples bénéficiaires des politiques publiques, mais comme des acteurs centraux de la transformation économique, politique et technologique de l'Afrique. De même, l'accent mis sur la souveraineté numérique et l'intelligence artificielle témoigne d'une volonté d'inscrire le continent dans les grandes mutations du XXI^e siècle.

En conclusion, Fateh Boutbig adresse un message d'espérance autant que de responsabilité. Les peuples africains, affirme-t-il, attendent désormais des actes plutôt que des discours, de l'unité plutôt que des divisions, et des résultats plutôt que des promesses. Son objectif est de faire entrer le Parlement africain dans une nouvelle phase de son histoire, celle d'une institution capable non seulement d'exprimer les aspirations des Africains, mais aussi de contribuer directement à leur réalisation. Ce discours apparaît ainsi comme un manifeste en faveur d'une Afrique plus souveraine, plus intégrée, plus influente et résolument tournée vers l'action.

S. M.

10^e LÉGISLATURE

L'APN se dote de ses instances dirigeantes

L'Assemblée populaire nationale (APN) a franchi, jeudi, une étape décisive dans l'installation de ses organes de fonctionnement, avec la mise en place des groupes parlementaires, l'élection des 9 vice-présidents et l'installation des 12 commissions permanentes. Ces opérations, menées lors d'une séance plénière présidée par la présidente de l'APN, Khalida Boufedech, marquent le lancement effectif des travaux de la dixième législature. La séance a d'abord été consacrée à l'annonce officielle de la composition des sept groupes parlementaires représentés au sein de l'hémicycle. Il s'agit des groupes du Front de libération nationale (FLN), du Rassemblement national démocratique (RND), du Front El Moustakbal, du Mouvement de la société pour la paix (MSP), du Mouvement El-Bina, des Indépendants et de Sawt Echaab.

À cette occasion, la présidente de l'APN a rappelé que la constitution de ces groupes intervient conformément aux dispositions de l'article 67 du règlement intérieur de l'Assemblée. Elle a insisté sur la



nécessité de renforcer la coordination entre les différentes sensibilités politiques afin d'améliorer les performances de l'institution parlementaire et de consolider un climat de travail fondé sur le sérieux, la concertation et la complémentarité. Dans le prolongement de cette organisation, les députés ont adopté à l'unanimité la liste des neuf vice-présidents de l'APN pour la première année de la dixième législature. Deux sièges reviennent au FLN, avec Ahmed Badr El Islem

Belguet et Mohamed Tati, et deux autres au RND, avec Monder Bouden et Hadj Henni Ibrahim. Le Front El Moustakbal est représenté par Belgacem Mesnadi et Slimane Smaili. Le MSP compte Amine Allouche, le Mouvement El-Bina, Saïda Naiti, tandis que les indépendants sont représentés par Brahim Rabehi.

Saluant cette élection, Mme Boufedech a qualifié cette étape de «fondamentale» pour assurer le bon déroulement des travaux parlementaires. Elle a souligné que la réussite de cette mission repose sur une coopération étroite entre les membres de l'Assemblée et l'ensemble de ses structures, appelant les élus à poursuivre leurs efforts afin de répondre aux attentes des citoyens et d'accompagner les priorités nationales, dans le respect des dispositions de la Constitution. Dans la foulée, les vice-présidents ont procédé à l'installation des douze commissions permanentes ainsi que de leurs bureaux, donnant ainsi le coup d'envoi

des travaux spécialisés de l'Assemblée. Monder Bouden et Hadj Henni Ibrahim ont supervisé l'installation des commissions des affaires juridiques et administratives, des libertés et des droits de l'Homme, ainsi que celle de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et des affaires religieuses. Mohamed Tati a présidé l'installation de la commission des affaires étrangères, de la coopération et de la communauté nationale à l'étranger, avant de participer, avec Ahmed Badr El Islem Belguet, à celle de la commission des finances et du budget.

Brahim Rabehi a, pour sa part, installé les commissions de la défense nationale ainsi que de la culture, du tourisme, de l'information et de la communication. Belgacem Mesnadi a supervisé la commission des affaires économiques, de l'industrie, du commerce, de l'énergie et des mines, tandis qu'Achmed Badr El Islem Belguet a installé la commission de la santé, de la population, des affaires sociales et du travail. Les autres commissions ont également été mises en place : celle de l'agriculture, de la pêche et des ressources en eau, sous la supervision de Hadj Henni Ibrahim ; celle de l'habitat, de l'aménagement du territoire et du développement de la ville, présidée par Amine Allouche ; la commission des transports, des travaux publics, de la poste et des télécommunications, conduite par Slimane Smaili ; ainsi que la commission de la jeunesse, des sports et de l'activité associative, présidée par Saïda Naiti.

PRÉSIDENCE

Prochaine rencontre Tebboune-Al-Sissi

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu, mercredi, un appel téléphonique de son homologue égyptien, Abdel Fattah Al-Sissi, qui lui a exprimé ses condoléances et la solidarité de l'Égypte après les incendies ayant touché l'Algérie et fait des victimes. Les deux dirigeants ont évoqué les relations bilatérales ainsi que plusieurs questions régionales, notamment la situation en Palestine, au Moyen-Orient et en Libye, soulignant la nécessité de privilégier les solutions pacifiques aux crises que connaît la région. Les deux présidents ont enfin convenu de se rencontrer prochainement, selon le communiqué de la Présidence de la République.

25 morts et 44 blessés dans un accident à Boumerdès Tebboune décrète un deuil national

Derrière le bilan tragique du drame se cachent des vies brisées et une question qui revient avec insistance : pourquoi les drames routiers continuent-ils de se répéter ? Au-delà du choc national, l'heure est à l'examen des causes profondes et à la construction d'une véritable culture de sécurité.

Un grave accident de la circulation a endeuillé, hier, la wilaya de Boumerdès. Vingt-cinq personnes ont perdu la vie et 44 autres ont été blessées après le renversement d'un bus de transport de voyageurs sur la voie d'évitement de Berrahmoun El-Kerma.

Selon un communiqué de la Protection civile, l'accident s'est produit après le dérapage d'un bus de transport de voyageurs qui a quitté sa trajectoire avant de tomber dans un ravin au niveau de la voie d'évitement de Berrahmoun El-Kerma. Les secours sont intervenus à 9h41. D'importants moyens de la Protection civile ont été déployés sur place, en coordination avec les services médicaux et les unités de l'Armée nationale populaire (ANP), afin de procéder à l'évacuation des victimes et à la prise en charge des blessés.

Les personnes blessées ont été transférées vers plusieurs établissements hospitaliers, notamment ceux de Boumerdès, Thenia ainsi que l'hôpital Salim-Zemirli d'El Harrach, à Alger, a indiqué Nassim Bernaoui, sous-directeur des statistiques et de l'information à la Direction générale de la Protection civile.

LE PREMIER MINISTRE SUR LES LIEUX DU DRAME

Le Premier ministre, Sifi Ghrieb, s'est rendu sur le site de l'accident avant de visiter les blessés dans les structures hospitalières afin de s'enquérir de leur état de santé et des conditions de leur prise en charge. Lors de sa visite, il a appelé les conducteurs, en particulier les professionnels du



transport des voyageurs, à faire preuve d'une extrême prudence et à respecter scrupuleusement les règles de circulation. «Ils ont la responsabilité de la vie des passagers», a-t-il souligné.

La Protection civile a précisé que le bilan reste susceptible d'évoluer en raison de la gravité de l'état de certains blessés. Les équipes médicales poursuivent leurs efforts pour assurer les soins nécessaires. À la suite de cette tragédie, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a décrété un deuil national de trois jours sur l'ensemble du territoire national, avec mise en berne de l'emblème national. Ce drame rappelle celui d'Oued El-Harrach, qui avait fait 18 morts et 25 blessés. À la suite de cet accident, le président de la République avait ordonné l'importation de 10 000 nouveaux bus et autocars neufs ou âgés de

moins de cinq ans afin de renforcer le parc national de transport collectif.

OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE

Une enquête a été ouverte par les services compétents afin de déterminer les causes exactes du drame et d'établir les éventuelles responsabilités.

Les premières constatations indiquent que le bus a quitté sa trajectoire avant de chuter dans un ravin. Plusieurs hypothèses sont examinées, notamment l'état technique du véhicule, les conditions de circulation, la configuration de la route ainsi que les conditions de conduite au moment de l'accident. Ce nouveau drame relance les préoccupations liées à la sécurité routière en Algérie, où les accidents de la circulation continuent d'occasionner chaque année un lourd bilan humain. Les spécialistes rappel-

lent que le facteur humain demeure un élément déterminant dans la majorité des sinistres. L'excès de vitesse, les dépassements dangereux, la fatigue au volant, l'usage du téléphone portable et le non-respect du code de la route figurent parmi les principales causes identifiées.

Le transport collectif fait régulièrement l'objet d'une attention particulière en raison des conséquences potentiellement graves des accidents impliquant des bus. La pression liée aux horaires, les longues distances et les contraintes professionnelles peuvent accroître les risques lorsqu'elles ne sont pas accompagnées de mesures strictes de prévention.

L'état technique des véhicules constitue également un facteur important. Un entretien insuffisant peut entraîner des défaillances mécaniques susceptibles d'aggraver les conséquences d'un accident.

LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ÉGALEMENT EN CAUSE

Dans plusieurs régions du pays, notamment les zones rurales et montagneuses, la configuration des routes et leur état peuvent constituer des facteurs aggravants. Les virages dangereux, l'insuffisance de signalisation, le manque d'éclairage ou la dégradation de certaines chaussées nécessitent une vigilance accrue.

Alors que les familles des victimes vivent des moments de grande douleur, les autorités poursuivent le suivi de la situation et attendent les conclusions de l'enquête pour déterminer les circonstances exactes de cette nouvelle tragédie routière.

Smail Rouha

AU-DELÀ DU DRAME L'urgence d'une nouvelle culture de la route

Vingt-cinq vies fauchées, 44 blessés et des familles plongées dans la douleur. L'accident tragique survenu à Boumerdès rappelle, une fois de plus, que la sécurité routière demeure l'un des grands défis auxquels l'Algérie doit faire face. Au-delà de l'émotion légitime suscitée par ce drame, la question essentielle demeure : combien de tragédies faudra-t-il encore pour imposer durablement une véritable culture de la prévention sur les routes ? Chaque accident de cette ampleur provoque un choc national. Chaque bilan humain rappelle une réalité difficile à accepter : derrière les chiffres se trouvent des vies interrompues, des proches endeuillés et des familles dont l'existence bascule en quelques secondes.

À Boumerdès, le renversement d'un bus de transport de voyageurs a une nouvelle fois mis en lumière la vulnérabilité du transport collectif. Un moyen de déplacement quotidien pour des milliers de citoyens, mais qui porte aussi une lourde responsabilité : celle de transporter des dizaines de vies humaines. Les premières informations font état d'un véhicule ayant quitté sa trajectoire avant de chuter dans un ravin. L'enquête devra établir les circonstances exactes de l'accident et déterminer les éventuelles responsabilités. Car dans ce type de drame, il est indispensable de dépasser les constats immédiats et d'analyser l'ensemble des facteurs : comportement du conducteur, état du véhicule, conditions de circulation, configuration de la route ou organisation du transport.



Mais l'expérience montre que les accidents graves ne sont presque jamais le résultat d'une seule cause. Ils sont souvent la conséquence d'un enchaînement de négligences, de dysfonctionnements ou de comportements à risque.

UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

La sécurité routière ne peut être réduite à une question de sanctions ou de contrôles ponctuels. Elle repose avant tout sur une responsabilité collective impliquant les conducteurs, les transporteurs, les autorités de contrôle, les gestionnaires des infrastructures et l'ensemble des usagers de la route. Le facteur humain reste fréquemment cité parmi les principales causes des accidents : excès de vitesse, dépassements dangereux, fatigue, distraction au volant ou non-respect

du code de la route. Ces comportements, parfois banalisés, peuvent avoir des conséquences irréversibles lorsqu'ils concernent des véhicules transportant plusieurs dizaines de passagers. Dans le secteur du transport collectif, les exigences doivent être encore plus élevées. Le conducteur d'un autobus ne transporte pas seulement des voyageurs ; il porte une responsabilité directe concernant leur sécurité. Cela implique une formation adaptée, un respect strict des temps de repos, un suivi rigoureux des véhicules et une véritable culture professionnelle de la prévention.

MODERNISER LE TRANSPORT NE SUFFIT PAS

Après chaque grande catastrophe routière, les débats se concentrent souvent sur le

renouvellement du parc automobile ou l'amélioration des infrastructures. Ces mesures sont nécessaires, mais elles ne peuvent, à elles seules, résoudre le problème. Un véhicule neuf ne remplace pas la vigilance d'un conducteur. Une route rénovée ne compense pas un comportement dangereux. La technologie et les équipements de sécurité sont indispensables, mais ils doivent s'accompagner d'un changement profond des pratiques.

La lutte contre les accidents exige une politique globale et durable : contrôle technique efficace, application réelle des règles, formation continue des conducteurs professionnels, sensibilisation dès le plus jeune âge et amélioration constante des infrastructures.

LE TEMPS DE L'ACTION

Le deuil national décrété après cette tragédie traduit la gravité du drame et l'émotion qu'il a provoquée. Mais au-delà des hommages et des décisions prises dans l'urgence, l'enjeu est de transformer cette douleur collective en actions concrètes.

Chaque accident mortel sur la route doit être considéré comme un signal d'alerte. Les victimes de Boumerdès ne doivent pas devenir un simple chiffre dans une longue série de bilans annuels.

La sécurité routière n'est pas seulement une question de réglementation. Elle est une exigence de société, une responsabilité partagée et une priorité qui doit s'inscrire dans la durée.

S. R.

DE LA LUTTE CONTRE LE CRIME AUX INVESTISSEMENTS

Alger et Washington élargissent leurs horizons

Coopération policière renforcée, échanges d'expertise, présence institutionnelle accrue et perspectives d'investissements : le partenariat algéro-américain entre dans une nouvelle phase, portée par une ambition commune de consolider la sécurité et de développer les opportunités économiques.

L'Algérie et les États-Unis poursuivent le renforcement de leur coopération bilatérale à travers une série d'initiatives destinées à approfondir le partenariat dans les domaines de la sécurité, de la lutte contre la criminalité transnationale et du développement économique.

Sur le plan sécuritaire, plusieurs actions ont été engagées afin de renforcer les capacités opérationnelles et la coordination entre les institutions compétentes des deux pays dans la lutte contre le trafic de drogue, les réseaux criminels organisés et les menaces transfrontalières.

Cette dynamique s'est notamment illustrée par la participation de responsables de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) à un programme d'échange professionnel réunissant des représentants de la Drug Enforcement Administration (DEA) et du US Customs and Border Protection (CBP).

Organisée aux États-Unis dans le cadre de l'International Visitor Leadership Program (IVLP), cette initiative a permis aux participants de partager leurs expériences, d'échanger sur les meilleures pratiques opérationnelles et de renforcer la coopération entre les services spécialisés dans la lutte contre les trafics illicites et la criminalité organisée.

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE AVEC LE FBI

Le partenariat sécuritaire algéro-américain s'est également renforcé avec l'ouverture à Alger d'un sous-bureau de l'attaché légal du Federal Bureau of Investigation (FBI), connu sous l'appellation Legal Attaché (LEGAT).



Cette structure constitue un mécanisme supplémentaire destiné à faciliter les échanges institutionnels, à développer la coopération judiciaire et sécuritaire et à améliorer la coordination dans le traitement des dossiers liés à la criminalité organisée, au terrorisme, aux trafics internationaux et aux autres formes de menaces transnationales.

Cette nouvelle phase de coopération intervient dans le prolongement de la visite effectuée en mai 2024 à Washington par le directeur général de la Sûreté nationale algérienne, Ali Badaoui.

Cette mission avait permis de renforcer les échanges avec les responsables américains et d'examiner les perspectives de développement de la coopération entre les institutions sécuritaires des deux pays.

Lors de cette visite, Ali Badaoui avait notamment tenu une réunion avec le direc-

teur du Federal Bureau of Investigation (FBI), James Smith, au cours de laquelle les deux parties avaient abordé les principaux défis sécuritaires et les problématiques liées à la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes.

Selon la représentation diplomatique américaine en Algérie, ces initiatives reflètent une volonté commune d'Alger et de Washington de consolider leur partenariat à travers le partage d'expertise, le renforcement des capacités opérationnelles et l'amélioration des mécanismes de coordination entre les services concernés.

À travers ces actions, les deux pays ambitionnent d'améliorer leur réponse commune face aux défis liés au narcotrafic international, à la criminalité organisée et aux réseaux criminels transfrontaliers, tout en contribuant au renforcement de la sécurité régionale et internationale.

LE VOLET ÉCONOMIQUE, L'AUTRE PILIER DE LA COOPÉRATION

Au-delà du domaine sécuritaire, la coopération entre l'Algérie et les États-Unis connaît également une évolution positive sur le plan économique. Dans ce cadre, le président du Conseil du renouveau économique algérien (CREA), Kamel Moula, a rencontré, jeudi, à Alger, le chargé d'affaires de l'ambassade des États-Unis en Algérie, Mark Schapiro. Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre du suivi des résultats de la participation d'une délégation du CREA au Select USA Investment Summit, organisé en mai dernier dans l'État du Maryland, aux États-Unis.

VERS DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS DE PARTENARIAT

Selon un communiqué du Conseil, cette réunion a constitué une occasion d'évaluer la participation algérienne à cet événement et d'examiner les perspectives de développement de partenariats économiques durables entre les entreprises algériennes et américaines. Le CREA a réaffirmé, à cette occasion, son engagement à renforcer les passerelles de coopération internationale afin d'accompagner la croissance de l'économie nationale, de soutenir l'ouverture des entreprises algériennes aux marchés internationaux et de favoriser l'émergence de nouveaux partenariats économiques.

Ainsi, le partenariat algéro-américain s'inscrit dans une dynamique multidimensionnelle, combinant coopération sécuritaire, échanges institutionnels et rapprochement économique, avec pour objectif de répondre aux défis communs et de promouvoir des intérêts partagés aux niveaux régional et international.

Smail Rouha

ATTAQUE AU PORT DE DAMIETTE EN EGYPT

L'Algérie solidaire de l'Egypte

L'Algérie a fermement condamné l'attaque par drone menée le 29 juillet contre deux navires au port de Damiette, en Égypte, la qualifiant d'«acte odieux» portant atteinte à la souveraineté de ce pays frère et menaçant sa sécurité et sa stabilité.

Dans un communiqué, le ministère des Affaires étrangères a exprimé la solidarité de l'Algérie avec l'Égypte et dénoncé une tentative d'élargissement du conflit régional au Moyen-Orient. Alger a également réaffirmé son soutien aux mesures prises par les autorités égyptiennes pour préserver leurs intérêts et leur sécurité.

SOMMET INTERGOUVERNEMENTAL ALGÉRO-ITALIEN DE HAUT NIVEAU

La sixième session à Alger

L'Algérie et l'Italie franchissent une nouvelle étape dans le renforcement de leur coopération. Réunis jeudi à Rome à l'occasion de la cinquième session du dialogue stratégique algéro-italien, les deux pays ont réaffirmé leur volonté d'approfondir leur partenariat et d'accélérer la concrétisation de plusieurs projets communs.

La rencontre a été coprésidée par le secrétaire général du ministère algérien des Affaires étrangères, Lounès Magramane, et son homologue italien, Riccardo Guariglia. Autour de la table, des représentants de plusieurs ministères et institutions des deux pays ont fait le point sur les avancées enregistrées depuis la précédente session, organisée à Alger en juin 2025.

Selon un communiqué du ministère algérien des Affaires étrangères, les discussions ont permis d'évaluer les progrès réalisés dans des secteurs stratégiques tels que l'énergie, l'économie, l'agriculture, l'industrie, la sécurité, la culture et les affaires politiques. Les deux délégations se sont félicitées des résultats obtenus et ont exprimé leur volonté de poursuivre cette dynamique.

Dans son intervention, Riccardo Guariglia a rappelé l'importance que le gouvernement italien et le ministre Antonio Tajani accordent au



partenariat avec l'Algérie. Il a souligné que le Dialogue stratégique représente un cadre essentiel pour consolider et approfondir la coopération entre les deux pays. Il a également mis en avant le rôle du plan Mattei, dont l'Algérie est un pays prioritaire, comme cadre de référence pour renforcer davantage la coopération bilatérale.

Au cœur des échanges figurait également la mise en œuvre des engagements pris par le pré-

sident Abdelmadjid Tebboune et la présidente du Conseil des ministres italien, Giorgia Meloni, à l'occasion de leurs précédentes rencontres. Les deux parties ont notamment salué les avancées du plan Mattei, présenté comme un levier majeur pour renforcer la coopération entre les deux rives de la Méditerranée, et ont convenu d'accélérer la réalisation des projets stratégiques en cours.

Les deux parties ont également échangé leurs analyses sur plusieurs dossiers régionaux et internationaux, notamment la situation en Libye, au Sahara occidental, dans la région sahélo-saharienne, au Moyen-Orient et dans l'espace méditerranéen. Ils ont réaffirmé leur attachement à des solutions politiques et pacifiques, fondées sur le respect du droit international et de la Charte des Nations unies.

Cette rencontre s'inscrit dans la continuité du rapprochement engagé ces dernières années entre Alger et Rome, devenu l'un des partenariats les plus dynamiques de la région méditerranéenne. Les deux pays entendent désormais maintenir cet élan en préparant la sixième session intergouvernementale algéro-italienne de haut niveau, qui se tiendra l'année prochaine à Alger.

CRÉSUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAID MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration

MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1^{ER} MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité
s'adresser à : l'Entreprise
Nationale de Communication,
d'Édition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue
pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

LANGUES ÉTRANGÈRES, MATHÉMATIQUES, SECONDAIRE

Les grands changements de la rentrée scolaire

Les nouveaux dispositifs visent à améliorer les apprentissages tout en maintenant l'équilibre général du système éducatif.

Le ministre de l'Éducation nationale, Mohamed Seghir Saâdaoui, a présenté, jeudi, les principales orientations de la réforme pédagogique prévue pour l'année scolaire 2026-2027. Ces mesures, qui concernent les trois cycles d'enseignement, visent à améliorer la qualité des apprentissages, à renforcer les disciplines scientifiques et techniques et à mieux préparer les élèves aux exigences de l'enseignement supérieur.

Dans un communiqué, le ministère a également fixé le calendrier de la rentrée scolaire : les personnels administratifs reprendront leurs fonctions le dimanche 23 août 2026, les enseignants le 30 août, tandis que les élèves rejoindront les établissements scolaires le dimanche 6 septembre 2026.

PRIMAIRE : LES MATHÉMATIQUES RENFORCÉES

Lors d'une conférence de presse tenue au siège du ministère, Mohamed Seghir Saâdaoui a annoncé plusieurs ajustements concernant le cycle primaire. La révision des programmes engagée ces dernières années se poursuivra afin d'alléger certains contenus et d'introduire de nouveaux apprentissages.

L'enseignement de l'anglais sera maintenu dès la troisième année primaire, tandis que le français sera introduit à partir de la quatrième année, en complément de l'anglais.

Le ministre a indiqué que cette organi-

sation s'inscrit dans le cadre de la loi d'orientation de l'éducation nationale, qui prévoit l'apprentissage d'au moins deux langues étrangères durant la scolarité. Il a également rappelé que chaque pays adapte sa politique linguistique en fonction de ses choix stratégiques et des évolutions internationales.

Par ailleurs, une demi-heure hebdomadaire auparavant consacrée au français en troisième année primaire sera désormais attribuée aux mathématiques. Cette décision vise à renforcer les acquis des élèves dans une discipline jugée essentielle pour le développement des compétences scientifiques.

«Nous avons ajouté cette demi-heure aux mathématiques afin de renforcer les acquis de nos enfants dans cette discipline», a déclaré le ministre.

CEM : PRIORITÉ AU RENFORCEMENT DE L'ANGLAIS

Au cycle moyen, les programmes resteront globalement inchangés. La principale évolution concerne l'enseignement de l'anglais, dont le volume horaire sera augmenté et le coefficient relevé.

Selon le ministre, le collège constitue une étape déterminante avant l'orientation vers les différentes filières du lycée. L'objectif est de permettre aux élèves d'acquies une base solide dans l'ensemble des disciplines avant de choisir leur spécialité.

LYCÉE : UNE SPÉCIALISATION PROGRESSIVE

Les changements les plus significatifs concernent l'enseignement secondaire. Le ministre a tenu à rassurer les élèves et leurs familles : aucune matière ne sera supprimée. La réforme porte uniquement sur la réorganisation de leur programmation.

La première année secondaire conservera son rôle de tronc commun. La deuxième



me année marquera une première étape de spécialisation, tandis que la troisième année sera davantage consacrée aux matières fondamentales liées à chaque filière, en préparation aux études supérieures.

Les disciplines qui ne sont pas directement liées à la spécialité universitaire seront davantage concentrées en première et deuxième années. Cette réorganisation permettra aux élèves de terminale de disposer de davantage de temps pour approfondir les matières principales et réaliser des travaux pratiques.

«Nous n'avons supprimé aucune matière. Nous avons simplement réorganisé leur programmation pour que la troisième année soit plus spécialisée que la deuxième, elle-même plus spécialisée que la première», a précisé Mohamed Seghir Saâdaoui.

BACCALAURÉAT : LE SYSTÈME ACTUEL MAINTENU

Concernant l'examen du baccalauréat, le ministre a confirmé que les candidats continueront à composer dans toutes les matières prévues au programme de troisième année secondaire. Le maintien du tronc commun demeure, selon lui, un choix pédagogique destiné à garantir une formation équilibrée, tout en adaptant progressivement les contenus aux exigences des différentes spécialités. Le ministère de l'Éducation nationale présente ces nouveaux aménagements comme une étape supplémentaire dans la modernisation du système éducatif algérien. La réforme entend renforcer la formation scientifique et technique des élèves, améliorer la maîtrise des langues étrangères, notamment l'anglais, tout en préservant les valeurs et les fondements de l'école algérienne. **I.Khermane**

INSCRIPTIONS UNIVERSITAIRES

97% des reçus orientés vers l'un de leurs choix

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, a indiqué, jeudi, que 97% des nouveaux bacheliers ont obtenu l'un des choix qu'ils avaient exprimés.

Lors d'une conférence de presse tenue au siège du ministère et consacrée à la présentation des résultats d'orientation des bacheliers (session 2026), le ministre a précisé que «84,71% des nouveaux bacheliers ont bénéficié de l'un de leurs trois premiers vœux, 94,46% de l'un de leurs cinq premiers vœux et 96,97% de l'un de leurs six premiers vœux».

Dans le détail, le ministre a souligné que 227 590 nouveaux bacheliers ont été orientés vers les filières des sciences et technologies, contre 163 428 vers les spécialités des lettres, des sciences humaines et sociales. Il a ajouté que 2 040 étudiants ont été orientés vers des écoles supérieures proposant des formations liées aux métiers d'avenir, notamment l'intelligence artificielle, la cybersécurité, l'informatique quantique et les technologies avancées.

Le ministre a également révélé que 46 500 étudiants, soit 12% de l'ensemble des étudiants orientés, ont été affectés aux écoles supérieures de la ville de Sidi Abdellah, aux Écoles nor-



males supérieures (ENS) ainsi qu'aux filières paramédicales. «Ces étudiants bénéficieront de contrats de recrutement direct dans les secteurs de l'éducation nationale, de la santé et de l'économie», a-t-il précisé.

Kamel Baddari a indiqué que le nombre d'étudiants orientés s'élève à 391 018 sur un total de 403 119 inscrits sur la plateforme numérique. Concernant les étudiants n'ayant obtenu aucun de leurs choix, représentant environ

3% des candidats, le ministre a souligné qu'«une seconde chance leur sera accordée afin de se réinscrire, du vendredi 31 juillet au 2 août prochain».

S'agissant des inscriptions défini-

tives, le ministre a annoncé qu'elles «se dérouleront du 5 au 10 août 2026, conformément au calendrier officiel, à distance et entièrement de manière numérique, sans que les étudiants aient besoin de se déplacer vers les établissements universitaires».

À l'issue des procédures d'inscription, «l'étudiant obtiendra électroniquement sa carte d'étudiant numérique, lui permettant d'accéder aux différents services et plateformes électroniques universitaires et de suivre son parcours universitaire».

Dans ce contexte, le ministre s'est félicité du recours, pour la première fois, à l'intelligence artificielle lors de l'opération de préinscription, estimant que cette démarche reflète «l'efficacité du processus de numérisation dans l'amélioration des services universitaires et l'accompagnement des étudiants».

Il convient de rappeler que la plateforme dédiée à la consultation des résultats de l'orientation universitaire des titulaires du baccalauréat, session 2026, a été ouverte jeudi à 11h, permettant aux nouveaux bacheliers de connaître directement la spécialité universitaire qui leur a été attribuée via le site orientation-esi.dz.

R. N.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Sous le signe de l'innovation

Le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels a annoncé une rentrée d'octobre 2026 marquée par une importante réforme visant à moderniser le secteur et



à mieux répondre aux besoins de l'économie nationale. Plus de 400 000 places pédagogiques seront proposées, avec l'ouverture de 23 nouvelles spécialités axées notamment sur les métiers d'avenir, comme l'intelligence artificielle, la cybersécurité, la programmation et les énergies renouvelables.

Les formations seront davantage adaptées aux besoins du marché du travail grâce à une meilleure collaboration avec les entreprises et à l'actualisation des programmes selon les compétences recherchées.

La réforme prévoit également le développement de la formation à distance, l'introduction de parcours en langue anglaise dans certaines spécialités technologiques, ainsi que le renforcement de l'entrepreneuriat à travers les incubateurs, les fablabs et les centres de développement de projets.

Le ministère accorde aussi une importance particulière à la qualification des formateurs, au développement des centres d'excellence et à l'inclusion des publics spécifiques. Avec la généralisation du programme Sanaâ et la mise en place de nouveaux outils numériques d'orientation, cette nouvelle feuille de route ambitionne de faire de la formation professionnelle un levier essentiel d'emploi, d'innovation et de développement économique.

FACILITER L'ACCÈS DES MÉNAGES AUX SERVICES BANCAIRES

Le tournant social de la Banque d'Algérie

La Banque d'Algérie a fixé au 30 septembre 2026 la date limite pour la mise en œuvre effective de l'ensemble des dispositions.

La Banque d'Algérie continue d'imposer un recadrage strict aux banques de la place à travers des directives majeures visant à accélérer l'inclusion financière. Les dernières directives, contenues dans une note datée de mercredi dernier, ordonnent aux établissements financiers de prendre toutes les mesures nécessaires afin de faciliter l'accès des ménages aux produits et services bancaires.

À travers cette note de la Direction générale du crédit et de la réglementation bancaire, la Banque d'Algérie énumère un certain nombre de mesures claires, parmi lesquelles figurent la simplification des procédures d'accès aux produits et services bancaires ainsi que la réduction des délais de traitement des demandes.

Cette exigence concerne notamment les demandes relatives à l'ouverture de comptes, aux services de paiement et aux services monétiques, ainsi qu'aux demandes de financement et aux produits d'épargne. Les banques devront également accélérer le traitement des dossiers liés à l'ouverture de comptes, aux moyens de paiement, aux services monétiques, à l'accès au financement et aux produits d'épargne, y compris ceux relevant de la finance islamique.

DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU BANCAIRE

La note accorde également une place importante à l'accessibilité géographique des services bancaires. La Banque d'Algérie appelle ainsi les établissements financiers à



diversifier leur offre afin de mieux répondre aux attentes des ménages et à renforcer leur présence sur l'ensemble du territoire national, à travers le développement du réseau d'agences et des services numériques, dans une logique de complémentarité.

La note insiste, en outre, sur la nécessité de garantir l'accessibilité des services bancaires aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées ainsi qu'aux autres catégories de clients nécessitant une prise en charge spécifique.

RENFORCER L'INFORMATION

Par ailleurs, les banques sont invitées à intensifier leurs actions d'information, de conseil et d'accompagnement afin d'améliorer la connaissance des produits et services bancaires par les citoyens et d'encourager leur utilisation.

Cette orientation vise à renforcer la compréhension qu'ont les clients des produits et services bancaires qui leur sont proposés et à favoriser leur adoption. La Banque d'Algérie fixe enfin au 30 septembre 2026 la date limite pour la mise en

œuvre effective de ces mesures dans l'ensemble des réseaux bancaires.

Les banques et établissements financiers devront également assurer un suivi régulier de leur application et engager les actions nécessaires pour atteindre les objectifs fixés en matière d'inclusion financière.

LA BA VEILLE AU GRAIN

La Banque d'Algérie semble pleinement engagée dans l'accélération de l'inclusion financière, tout en veillant à la stabilité financière et au maintien de conditions de financement optimales pour soutenir la production nationale.

Déjà, en décembre 2023, la Banque centrale avait fixé les taux d'intérêt de certains crédits et exigé leur réduction afin de soulager les citoyens. Ces derniers jours, la Banque d'Algérie a multiplié les notes visant à recadrer les pratiques des établissements financiers de la place.

Mardi dernier, la Banque d'Algérie avait fixé à 48 heures le délai maximal de domiciliation des opérations d'exportation de biens et de services. Cette mesure s'inscrit dans le cadre des actions prises pour promouvoir et faciliter les exportations.

«Les banques intermédiaires agréées doivent prioriser les dossiers d'exportation en simplifiant leurs circuits internes de traitement, tout en garantissant le strict respect de ce délai», indiquait la note, ajoutant que «tout retard non justifié exposera la banque aux mesures de contrôle strict prévues par la réglementation en vigueur».

S. Smati

DÉPÔT DES COMPTES SOCIAUX 2025

La date limite prorogée

Le Centre national du registre du commerce (CNRC) a annoncé, jeudi, la prorogation du délai légal de dépôt des comptes sociaux relatifs à l'exercice 2025 jusqu'au 30 septembre 2026, en réponse à la demande formulée par la Chambre nationale des commissaires aux comptes (CNCC). Cette mesure vise à permettre aux entreprises concernées d'achever l'ensemble des procédures juridiques et comptables nécessaires à l'établissement, à la validation et au dépôt de leurs comptes sociaux, précise le CNRC dans un communiqué.

Le dépôt des comptes sociaux peut être effectué à distance via la plateforme électronique dédiée à ce service : <https://sidjilcom.cnrc.dz>, ajoute le CNRC. Le Centre national du registre du commerce invite également les opérateurs économiques souhaitant obtenir davantage d'informations ou bénéficier d'un accompagnement à se rapprocher de ses antennes locales ou à contacter ses services par l'intermédiaire de ses canaux officiels.

ASSURANCES

La SAA porte son capital social à 40 milliards de dinars

La Société algérienne d'assurance (SAA) a augmenté son capital social de 35 à 40 milliards de dinars grâce à l'intégration de ses réserves. Cette décision reflète sa solidité financière et accompagne de bons résultats pour l'exercice 2025 : un actif total de 118,5 milliards de dinars, un bénéfice net consolidé de 3,5 milliards de dinars, une hausse des émissions directes à 38 milliards de dinars et des capitaux propres atteignant 46,7 milliards de dinars. La compagnie confirme ainsi le renforcement de sa structure financière et son rôle majeur dans le marché algérien des assurances.

SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE

L'Algérie lance Idmadj



Une initiative nationale visant à renforcer la sous-traitance industrielle et à accélérer l'intégration des entreprises locales dans les chaînes de valeur a été lancée jeudi à Alger. Baptisée Idmadj (Intégration), cette démarche s'adresse aux petites et moyennes entreprises (PME), aux start-up ainsi qu'aux étudiants universitaires porteurs de projets innovants dans le domaine industriel.

Portée par la Fondation algérienne de soutien à la jeunesse et de développement de l'entrepreneuriat AFYE, sous le patronage du ministère de l'Industrie, l'initiative ambitionne de rapprocher les différents acteurs de l'écosystème industriel national et de créer de nouvelles opportunités de partenariat entre donneurs d'ordres et sous-traitants.

Le programme, qui se poursuivra jusqu'au 24 septembre prochain, prévoit l'organisation de quatre séminaires régionaux à Alger, Annaba, Oran et Ouargla, ainsi que 16 ateliers de formation et une table ronde spécialisée.

Ces rencontres, animées par des experts, porteront notamment sur le renforcement des capacités opérationnelles des entreprises, les solutions de financement, le transfert de savoir-faire et les nouvelles orientations liées à l'in-

dustrie intelligente et à l'intégration industrielle.

UN HACKATHON DÉDIÉ À L'INNOVATION INDUSTRIELLE

Un hackathon de l'industrie figure également au programme afin de stimuler l'innovation auprès des ingénieurs et des jeunes développeurs. Les participants seront appelés à relever des défis liés à plusieurs secteurs stratégiques, notamment la maintenance prédictive, la sous-traitance intelligente, la logistique verte, l'amélioration de la qualité et le suivi des processus de production dans les usines intelligentes.

UNE PLATEFORME NUMÉRIQUE POUR RAPPROCHER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

L'initiative prévoit aussi la mise en place d'un portail électronique interactif destiné à

faciliter le réseautage et la mise en relation directe entre les entreprises industrielles, les sous-traitants et les porteurs de projet.

Cette plateforme constituera un annuaire numérique regroupant les profils des participants et les opportunités de sous-traitance disponibles, avec pour objectif de favoriser l'émergence de nouveaux partenariats industriels.

Les petites et moyennes entreprises bénéficieront également d'un espace de présentation baptisé «One Minute Pitch Box», qui leur permettra de mettre en avant leurs compétences et leurs solutions à travers des vidéos courtes destinées à attirer de nouveaux partenaires.

Par ailleurs, une série de podcasts pédagogiques sera consacrée aux enjeux de la sous-traitance en Algérie, aux évolutions de l'innovation industrielle, ainsi qu'aux ques-

tions liées à la réglementation, à la qualité, à la conformité des produits et à la marque industrielle nationale.

VERS UNE MEILLEURE INTÉGRATION INDUSTRIELLE NATIONALE

La clôture de l'initiative, prévue le 24 septembre prochain, sera marquée par une cérémonie de distinction des entreprises participantes, la présentation d'expériences réussies et la signature d'accords de partenariat entre sociétés, porteurs de projets et fournisseurs de technologies et de services.

Le président exécutif de l'AFYE, Mohamed Oussama Babou, a affirmé que cette démarche illustre le rôle croissant de la société civile dans l'accompagnement du développement économique, en créant des passerelles entre les différents acteurs industriels.

À travers cette initiative, l'AFYE ambitionne de mobiliser plus de 1 000 PME et 50 grandes entreprises nationales, publiques et privées, afin de favoriser la conclusion d'accords de sous-traitance et de contribuer au renforcement de la souveraineté industrielle, à la substitution aux importations et à l'adoption des technologies de la quatrième révolution industrielle.

FABRICATION DE MEMBRANES D'OSMOSE INVERSE

Sonatrach s'allie à Souakri

Au cœur de ce partenariat : la fabrication locale de membranes d'osmose inverse, le transfert technologique et la consolidation de l'intégration industrielle nationale.

L'Algérie franchit une nouvelle étape dans sa stratégie de développement d'une industrie nationale du dessalement de l'eau de mer. Le groupe Sonatrach et le groupe Souakri ont signé, jeudi à Alger, un mémorandum d'entente portant sur le renforcement de la coopération industrielle, le transfert de technologies et le développement de projets à forte valeur ajoutée.

La signature de cet accord, qui s'est déroulée au siège du ministère des Hydrocarbures, a été effectuée par Ferhat Ounoughi, vice-président-directeur général de Sonatrach chargé du Business Development et du Marketing, et Abdenour Souakri, président du conseil d'administration du groupe Souakri, sous la supervision de Mohamed Arkab, ministre d'État, ministre des Hydrocarbures. La cérémonie s'est tenue en présence de Nour Eddine Daoudi, président-directeur général de Sonatrach, ainsi que de plusieurs responsables du ministère, de Sonatrach et de l'Entreprise algérienne de dessalement de l'eau (EADE).

Ce mémorandum d'entente définit un cadre de coopération industrielle et technique entre les deux groupes, notamment dans les domaines de la fabrication de membranes d'osmose inverse, de la production de formaldéhyde, de la valorisation des déchets industriels et du développement de solutions de capture, d'utilisation et de stockage du carbone (CCUS).

L'accord prévoit également la mise en place d'un processus d'échange d'informations et de données techniques, commerciales et juridiques nécessaires à la réalisation d'études conjointes, ainsi qu'à l'évaluation de la faisabilité technique et économique des projets identifiés, en préparation de leur éventuelle mise en œuvre



conformément au cadre réglementaire en vigueur.

À travers ce partenariat, Sonatrach et le groupe Souakri affichent leur volonté commune de contribuer au développement d'un tissu industriel national compétitif, de renforcer la souveraineté technologique de l'Algérie et d'accompagner la transformation économique du pays par la promotion de l'investissement productif, le transfert de savoir-faire et la création d'une valeur ajoutée locale durable.

VERS UNE SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE NATIONALE

Parmi les projets présentés par le groupe Souakri figure la création, en Algérie,

d'une unité industrielle dédiée à la production de membranes d'osmose inverse destinées aux stations de dessalement de l'eau de mer.

Ces membranes représentent un élément technologique stratégique au cœur du processus de dessalement. Leur fabrication sur le territoire national permettra de renforcer l'intégration industrielle du secteur, de réduire la dépendance aux importations et de soutenir le programme national de développement des capacités de dessalement.

Le groupe Souakri a également présenté plusieurs projets portant sur les industries des membranes et des matériaux associés, ainsi que sur les produits chimiques néces-

saires aux opérations de dessalement. Ces initiatives incluent également des programmes de formation, de transfert d'expérience et de maintenance industrielle, avec l'ambition de contribuer à la création d'une chaîne de valeur nationale intégrée autour de l'industrie de l'eau.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Dans le domaine de la pétrochimie, le groupe Souakri a exposé un projet de production de formaldéhyde à partir du méthanol fourni par Sonatrach, visant à valoriser les ressources nationales et à diversifier leurs applications industrielles.

Le partenariat couvre également des solutions innovantes liées à l'économie circulaire, notamment la valorisation des déchets issus des activités industrielles pétrolières, ainsi que le développement de projets de capture, d'utilisation et de stockage du carbone (CCUS), en cohérence avec les objectifs nationaux de réduction de l'empreinte carbone et de promotion d'une industrie durable. Cette coopération s'inscrit dans le cadre des orientations nationales visant à développer le contenu local, à favoriser la localisation des industries stratégiques et à renforcer l'intégration industrielle. Elle répond également à l'objectif de bâtir une économie productive fondée sur le transfert technologique, l'innovation et la création d'emplois qualifiés.

Le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, a souligné à cette occasion l'importance de développer des partenariats industriels capables d'assurer la maîtrise des technologies stratégiques, notamment dans les secteurs liés à la sécurité hydrique et énergétique, tout en contribuant à la création de richesse et au renforcement de la compétitivité de l'économie nationale.

CAMPAGNE MOISSON-BATTAGE

10 000 moissonneuses-batteuses mobilisées

En application des instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, le Premier ministre, Sifi Ghrieb, a présidé, jeudi, une réunion par visioconférence avec les walis, consacrée à l'évaluation du déroulement de la campagne moisson-battage au titre de la saison en cours, indique un communiqué des services du Premier ministre.

« En exécution des hautes instructions du président de la République, le Premier ministre a pré-

sidé, jeudi 30 juillet 2026, une réunion par visioconférence avec les walis, en présence de Monsieur le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, ainsi que de Madame la ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, consacrée à l'évaluation du déroulement de la campagne moisson-battage au titre de la saison en cours, marquée par des défis logistiques et organisationnels liés à l'importance des

superficies à moissonner et aux niveaux de production inédits enregistrés depuis plusieurs décennies », précise le communiqué. À cet égard, des mesures anticipatives ont été prises afin d'assurer une exploitation optimale du matériel agricole et son utilisation à pleine capacité sur l'ensemble du territoire national. Le parc national a ainsi été renforcé pour atteindre près de 10 000 moissonneuses-batteuses en service, notamment à travers la créa-

tion de coopératives agricoles de mécanisation, qui ont entamé l'acquisition de nouveaux équipements dotés de technologies modernes.

« L'opération de suivi sur le terrain menée avec les walis, ainsi que l'esprit de solidarité entre les wilayas et les agriculteurs, ont démontré que les efforts déployés, notamment la mobilisation des capacités nationales en matière de moissonneuses-batteuses et la mise en service de

capacités de stockage supplémentaires, ont permis d'obtenir de bons résultats en matière de réduction des délais de la campagne moisson-battage », souligne le communiqué.

Le Premier ministre a instruit les walis de « veiller personnellement au parachèvement de l'opération dans les délais fixés par le président de la République, lesquels ne devront pas dépasser le 10 août 2026 », conclut le communiqué.

AVEC L'EXPÉDITION D'UN 11^e CONVOI DE TUBES PEHD VERS LE NIGER

Le Groupe CHIALI renforce sa présence en Afrique

Le Groupe CHIALI franchit une nouvelle étape dans sa stratégie de développement à l'international avec l'acheminement de son 11^e convoi de tubes en polyéthylène haute densité (PEHD) à destination de la République du Niger. Cette nouvelle expédition s'inscrit dans le cadre du projet de réhabilitation et de modernisation des infrastructures de la ville de Niamey. À cette occasion, le Groupe CHIALI a accueilli Samir Derradji, Directeur Général de la Promotion

des Exportations, qui a effectué une visite au sein des unités industrielles du Groupe. Cette rencontre a permis de mettre en lumière les capacités de production de l'entreprise ainsi que les opportunités de développement des exportations algériennes vers les marchés africains. À travers cette opération, le Groupe CHIALI confirme la reconnaissance croissante du savoir-faire industriel algérien sur le continent africain. L'entreprise réaffirme également son engagement à

accompagner les grands projets d'infrastructures grâce à des solutions techniques fiables, innovantes et répondant aux normes internationales.

Cette nouvelle réalisation illustre la dynamique du « Made in Algeria » et sa capacité à s'imposer au-delà des frontières nationales, en contribuant au développement des infrastructures en Afrique. En somme, le Made in Algeria continue de rayonner au-delà des frontières.

TRANSPORT MARITIME

Le fret entre Alger et Alexandrie en 7 jours

La compagnie maritime CULines a annoncé le lancement d'un nouveau service maritime direct reliant le port d'Alexandrie, en Égypte, au port d'Alger. Cette nouvelle desserte permettra de transporter les marchandises entre les deux rives de la Méditerranée en seulement sept jours.

Selon la compagnie, cette initiative vise à accompagner le développement des échanges commerciaux en Méditerranée en proposant aux exportateurs et aux importateurs une solution de transport maritime plus rapide, fiable et performante. CULines a précisé que le premier navire de cette nouvelle ligne est attendu au port d'Alger le 28 août prochain. La mise en service de cette liaison devrait offrir aux opérateurs économiques des délais de transit sensiblement réduits et un accès direct au marché algérien, renforçant ainsi les échanges commerciaux entre l'Algérie et l'Égypte.

AFFAIRE DE L'ACIDE DANS UN ABREUVOIR POUR DROMADAIRES

L'auteur des faits et son cameraman interpellés



Identifiés grâce aux images diffusées sur les réseaux sociaux, l'auteur des faits et la personne ayant filmé la scène devront répondre de leurs actes devant la justice.

Deux hommes ont été placés en garde à vue à El Meniaa après la diffusion sur les réseaux sociaux d'une vidéo les montrant en train de verser une substance acide dans un abreuvoir destiné aux dromadaires.

L'affaire a débuté après la circulation d'un court enregistrement sur les plateformes numériques. On y voit un individu déverser un produit acide dans un point d'eau aménagé pour l'abreuvement du bétail, situé dans une zone agricole de la wilaya d'El Meniaa.

Dans la séquence, l'homme explique lui-même son geste, affirmant vouloir éloigner les

dromadaires qui pénètrent dans son exploitation et causent des dégâts à ses cultures.

Dès la diffusion des images, les services de la Gendarmerie nationale ont ouvert une enquête. Les investigations ont été intensifiées grâce au recoupement des informations disponibles, permettant aux unités de la compagnie régionale de la Gendarmerie nationale à El Meniaa de déterminer avec précision le lieu où les faits se sont déroulés.

À l'issue de ces investigations, les deux protagonistes ont été identifiés. Une patrouille a immédiatement été dépêchée sur place, conduisant à l'interpellation de l'auteur du geste ainsi que de la personne ayant filmé et diffusé la scène. Le matériel utilisé pour l'enregistrement a également été saisi.

Des constatations techniques ont été effectuées sur les lieux. Un dossier judiciaire est actuellement en cours de constitution. La Gendarmerie nationale a indiqué que les

deux mis en cause seront présentés devant les autorités judiciaires compétentes après l'accomplissement de l'ensemble des procédures légales.

Cette affaire illustre une réalité désormais bien établie : les vidéos diffusées sur les réseaux sociaux constituent de plus en plus souvent des éléments utiles dans les enquêtes menées par les forces de l'ordre. L'affaire de l'abreuvoir contaminé à El Meniaa avait suscité une vive indignation avant même les arrestations. Selon des éleveurs et des acteurs locaux, plusieurs animaux seraient morts après avoir consommé l'eau contaminée, tandis que d'autres restaient portés disparus.

La Direction des services agricoles de la wilaya avait rapidement réagi en déposant une plainte officielle auprès de la justice. Un collectif d'associations d'éleveurs avait également saisi le ministre de l'Agriculture ainsi que le wali d'El Meniaa, dénonçant des faits qualifiés de crime environne-

mental et humain, aux conséquences potentiellement graves pour les sols, les pâturages et les ressources en eau de la région.

Sur le plan pénal, la législation algérienne prévoit des sanctions sévères en cas d'empoisonnement volontaire d'animaux. Les peines encourues peuvent aller d'un à cinq ans d'emprisonnement, selon les conclusions de l'enquête judiciaire. Les deux suspects devront répondre de leurs actes devant la justice dans une affaire qui dépasse le simple conflit lié aux activités agricoles, puisqu'elle touche également à la protection du cheptel et à la préservation de l'environnement. Cette arrestation s'inscrit dans un contexte plus large de traitement judiciaire des actes filmés et diffusés en ligne. Des affaires récentes ont montré que la circulation rapide de vidéos sur les réseaux sociaux peut faciliter l'identification des auteurs et accélérer les interventions des services compétents.

CONCOURS NATIONAL D'ACCÈS À LA FORMATION SPÉCIALISÉE

Les résultats dévoilés

Formation spécialisée : le ministère de la Solidarité nationale annonce les résultats. Le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme a annoncé les résultats du concours national d'accès à la formation spécialisée au titre de l'année 2025, selon un communiqué publié jeudi par le ministère.

Ce concours a été organisé sous la supervision de la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Soraya Mouloudji, dans le cadre du « soutien aux établissements sous tutelle par des ressources humaines qualifiées, afin de renforcer la performance professionnelle et le service public, et de poursuivre le processus de réformes visant à améliorer la qualité des prestations et le niveau de prise en charge des différentes catégories ».

Les résultats, publiés via la plateforme numérique dédiée au concours, concernent les grades suivants : éducateur spécialisé, éducateur spécialisé principal, assistant social, médiateur social, assistant de vie, auxiliaire de puériculture et auxiliaire de maternité, précise la même source.

À cet effet, le ministère a mis à la disposition de l'ensemble des candidats un lien électronique leur permettant de consulter les résultats détaillés en accédant à leurs comptes personnels dédiés à cette opération, via le lien suivant : <https://www.msncf.gov.dz/tawdif-formation/>.

SITE ARCHÉOLOGIQUE DE TIPASA

L'UNESCO salue les efforts de l'Algérie

L'UNESCO a salué les efforts de l'Algérie pour la préservation du site archéologique de Tipasa, inscrit au patrimoine mondial, lors de la 48^e session du Comité du patrimoine mondial tenue à Busan, en République de Corée.

Le Comité a adopté à l'unanimité une décision reconnaissant les actions engagées par l'État algérien pour assurer une gestion durable du site et préserver son authenticité. Il a également salué le plan de gestion 2025-2030, considéré comme un cadre essentiel pour la conservation de sa valeur universelle exceptionnelle.

L'Algérie s'est engagée à appliquer les recommandations techniques du Comité et à présenter un rapport actualisé sur l'état de conservation du site d'ici au 1^{er} décembre 2028.

PRÉPARATIFS DU HADJ 2027

55 agences de tourisme agréées

Cinquante-cinq agences de tourisme et de voyages ont reçu, mercredi à Alger, leurs autorisations pour l'organisation de la saison du Hadj 2027, lors d'une réunion d'orientation présidée par le directeur général de l'Office national du pèlerinage et de l'Omra (ONPO), Tahar Braik.

À cette occasion, Tarek Braik a souligné que l'organisation de la saison du Hadj « bénéficie d'une attention particulière de la part des hautes autorités du pays, à leur tête le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, et sous le suivi direct du ministère des Affaires religieuses et des Wakfs ». Il a appelé les agences de tourisme habilitées à « faire preuve de professionnalisme afin de garantir les meilleurs services aux pèlerins ».

Il a précisé que cette démarche consti-



tue le début d'une nouvelle étape de responsabilité et de travail sur le terrain, insistant sur le fait que le pèlerin algérien « doit rester au cœur de tous les efforts et dispositifs, de manière à assurer sa prise en charge et à préserver sa dignité durant les différentes étapes de l'accomplissement des rites ».

Tarek Braik a ajouté que l'habilitation de ces agences intervient après qu'elles ont satisfait aux conditions légales et aux critères adoptés. Il a également appelé à renforcer le partenariat entre l'ONPO et les agences de tourisme et de voyages, considérées comme des partenaires complémentaires au service des pèlerins.

Il a, par ailleurs, insisté sur la nécessité d'un respect rigoureux des instructions, des réglementations et des consignes régissant le Hadj, qu'elles émanent des autorités compétentes du Royaume d'Arabie saoudite ou de l'ONPO, tout en veillant au respect des délais impartis pour l'achèvement des différentes procédures.

De son côté, le représentant du ministère du Tourisme et de l'Artisanat, Mustapha Larachich, a félicité les agences habilitées

pour l'obtention de leurs autorisations d'organiser la saison du Hadj. Il s'est félicité de l'élargissement de la liste des agences retenues avec l'ajout de cinq nouvelles agences.

Il a également appelé les opérateurs à maintenir une coordination permanente avec l'ONPO et à respecter l'esprit de partenariat et de complémentarité durant les différentes phases de préparation et d'exécution.

L'ONPO avait dévoilé, mardi, la liste définitive des agences de tourisme et de voyages habilitées pour l'organisation du Hadj 2027. Cette liste comprend 55 agences réparties selon les aéroports de départ agréés : Alger, Oran, Constantine, Tlemcen, Batna, Ouargla, Annaba, Ghardaïa, Laghouat et Tamanrasset.

AFFAIRE STAEM

Les décisions du juge d'instruction validées

La justice resserre l'étau autour des responsables de STAEM. La chambre d'accusation de la cour d'Alger a maintenu en détention les principaux suspects dans une affaire mêlant corruption, transferts illicites de capitaux et blanchiment d'argent.

Par Redouane Hannachi

La chambre d'accusation près la cour d'Alger a confirmé, mercredi dernier, l'ensemble des ordonnances rendues par le juge d'instruction du pôle pénal économique et financier du tribunal de Sidi M'Hamed dans l'affaire impliquant plusieurs cadres de la société STAEM.

Les magistrats ont rejeté les demandes de mise en liberté provisoire introduites par les avocats de la défense au profit des cadres et fonctionnaires poursuivis, à leur tête l'ancien PDG par intérim de l'entreprise. Ils ont également refusé de leur accorder les mesures de contrôle judiciaire sollicitées par leurs conseils.

Cette décision intervient après que le juge d'instruction de la deuxième chambre du pôle économique et financier a ordonné le placement en détention provisoire de



l'actuel PDG par intérim, A.Z., de trois hauts responsables de la société mixte algéro-émiratienne STAEM ainsi que de plusieurs opérateurs privés, à la suite de la découverte de graves irrégularités dans la gestion de l'entreprise spécialisée dans la fabrication du tabac.

Les mis en cause sont poursuivis pour dilapidation de deniers publics, notamment à travers le transfert illicite de capitaux vers les Émirats arabes unis. Ils sont égale-

ment inculpés pour constitution d'une organisation criminelle spécialisée dans la spéculation, blanchiment d'argent, octroi d'avantages indus ainsi que pour l'acquisition de plusieurs biens immobiliers dans des quartiers résidentiels huppés de la capitale.

Pour rappel, la SPA STAEM est une coentreprise algéro-émiratienne spécialisée dans la fabrication du tabac et du soufre. Elle est issue d'un partenariat entre la Société

nationale des tabacs et allumettes (SNTA), devenue Madar Holding, et un partenaire émirati.

L'enquête a révélé que certains responsables de l'entreprise avaient été pris en flagrant délit de vente de cigarettes à des sociétés écrans qui leur appartendraient en réalité. Le dossier a été confié au Service central de lutte contre le crime organisé (SCLCO) de Saoula qui, après plusieurs semaines d'investigations, a présenté les suspects devant le parquet du pôle pénal économique et financier. Ces derniers ont ensuite été placés sous enquête judiciaire.

Les investigations ont également mis en évidence l'implication d'une seconde coentreprise, l'Union Tobacco Company (UTC), également détenue par Madar Holding et un partenaire émirati. Cette société est chargée de la production des marques de cigarettes héritées de l'ancienne SNTA et figure, elle aussi, parmi les entreprises citées dans cette affaire.

LA DÉFENSE SE TOURNE VERS LA COUR SUPRÊME

À l'issue de la décision de la chambre d'accusation, les avocats de la défense ont annoncé leur intention de se pourvoir en cassation devant la Cour suprême afin d'obtenir la révision des ordonnances rendues par le magistrat instructeur.

R.H

AFFAIRE D'ALI AOUN

Le parquet général engage un recours en cassation

Le procureur général près la cour d'appel d'Alger a introduit un pourvoi en cassation contre le dispositif rendu récemment dans l'affaire impliquant l'ancien ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoun, ainsi que plusieurs autres prévenus.

La présidente de la 10^e chambre pénale près la cour d'Alger, Mme Dahmani Naïma, a prononcé, après délibéré avec ses conseillers, les verdicts dans ce dossier mettant en cause Ali Aoun, son fils, l'ancien directeur général de Fondal, l'ancien président-directeur général du complexe sidérurgique Sider El Hadjar ainsi que plusieurs responsables et opérateurs économiques. Les décisions rendues vont de la relaxe à dix années de prison ferme.

L'affaire, connue sous le nom de dossier « Imetal », concerne notamment Ali Aoun, son fils, l'homme d'affaires Abdenour A., dit



« Nono Manita », ainsi que plusieurs anciens responsables du secteur sidérurgique à Annaba.

Au terme du procès en appel, Ali Aoun a été condamné à une peine de trois ans d'emprisonnement, dont deux ans ferme,

assortie d'une amende d'un million de dinars.

Son fils, M. A., a bénéficié d'une réduction de peine, la cour la fixant à quatre années de prison ferme accompagnées d'une amende de 200 000 dinars.

L'homme d'affaires Abdenour A., surnommé « Nono Manita », a vu sa condamnation à dix ans de prison ferme confirmée. Il en est de même pour l'investisseur S. B., condamné à dix années de réclusion et à une amende d'un million de dinars, selon nos sources.

Concernant les anciens directeurs généraux de Fondal et du complexe sidérurgique Sider El Hadjar, ils ont chacun été condamnés à trois années de prison ferme assorties d'une amende d'un million de dinars. Deux autres prévenus, dont un opérateur économique et le président d'un club équestre, ont écopé de cinq années de

prison ferme ainsi que d'une amende d'un million de dinars, ajoutent les mêmes sources.

La cour a, en revanche, prononcé plusieurs relaxes, notamment en faveur de l'ancien président de la Fédération algérienne de football, Charaf-Eddine Amara, d'un responsable d'une société représentant une marque automobile chinoise, ainsi que de plusieurs dirigeants d'entreprises pharmaceutiques.

La présidente a également ordonné la levée du contrôle judiciaire auquel étaient soumis les prévenus acquittés ainsi que la restitution de leurs passeports.

Outre les peines privatives de liberté et les amendes, la juridiction a condamné chacun des prévenus reconnus coupables à verser un million de dinars au Trésor public en réparation du préjudice subi.

R.H.

AFFAIRE ASMA RYAD

Un nouvel examen en perspective

Les juges de la chambre criminelle de la Cour suprême ont accepté, jeudi dernier, le pourvoi en cassation introduit par la défense d'Asma Ryad, représentée par Me Chaïb Sadek. Les magistrats ont estimé que les moyens de forme soulevés par l'avocat étaient fondés et justifiaient un réexamen de la procédure. En revanche, un second pourvoi a été rejeté.

Incarcéré depuis plus de trois ans, Asma Ryad avait d'abord été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité par contumace. Après avoir décidé de rentrer volontairement en Algérie afin de répondre au mandat d'arrêt international lancé contre lui, il avait comparu devant la justice avant d'être condamné, le 5 novembre 2024, à vingt ans de réclusion criminelle par le tribunal criminel de Tizi Ouzou.

La défense avait saisi la Cour suprême afin d'obtenir la révision de cette condamnation, estimant que la peine infligée était disproportionnée au regard des faits reprochés à son client, poursuivi pour trafic de drogue dure dans le cadre d'une organisation criminelle. Selon ses avocats, leur client, installé en France et n'ayant jamais fait l'objet de poursuites judiciaires auparavant, avait choisi de rentrer de son propre gré en Algérie dès qu'il avait appris l'existence du mandat d'arrêt international émis contre lui. Ni lui ni ses proches ne s'attendaient, affirment-ils, à ce qu'il soit d'abord condamné à la perpétuité, puis à vingt ans de prison lors de son second procès.

À la barre, Asma Ryad a catégoriquement rejeté les accusations portées contre lui. « Je n'ai aucun lien avec cette affaire de drogue. Mon seul tort est d'avoir hébergé une personne dans un appartement appartenant à ma famille à Oran. J'ignorais qu'elle était recherchée par la justice et impliquée dans un réseau de trafic de drogue »,



a-t-il déclaré devant les juges.

Le prévenu a également affirmé que cet individu lui avait été présenté par une tierce personne qui, selon lui, n'a jamais été inquiétée au cours de l'enquête préliminaire ni durant l'instruction judiciaire.

Au cours des débats, plusieurs témoins se sont succédé à la barre, dont le principal mis en cause dans cette affaire, lequel a déjà purgé une

peine de sept années de prison ferme. Ce dernier a affirmé qu'Asma Ryad était étranger au trafic de drogue et qu'il n'avait joué aucun rôle dans les faits poursuivis.

« Monsieur le président, Asma Ryad n'a rien à voir avec cette affaire. Je suis le principal inculpé et c'est moi qui entretenais des relations avec le fournisseur de drogue et mes complices », a déclaré le témoin, ajoutant que l'accusé « ne mérite pas de se retrouver dans une telle situation » et qu'il « paie les conséquences d'une procédure injuste ».

La chambre criminelle de la Cour suprême avait déjà cassé un premier arrêt du tribunal criminel de Tizi Ouzou, qui avait condamné Asma Ryad à la réclusion criminelle à perpétuité pour trafic de drogue en bande criminelle organisée. Lors du second procès, tenu le 5 novembre 2024, une nouvelle composante judiciaire a maintenu les charges retenues contre lui, tout en ramenant la peine à 20 ans de réclusion criminelle avec privation de ses droits civils et civiques.

R.H

GUERRE AU SOUDAN

Les civils paient le prix des affrontements

La situation dans le Kordofan du Nord illustre une nouvelle fois la difficulté d'acheminer l'aide humanitaire dans les zones affectées par les combats. Les organisations internationales appellent régulièrement les parties au conflit à garantir la protection des civils et à faciliter l'accès humanitaire.

La crise humanitaire continue de s'aggraver au Soudan, où les violences armées provoquent de nouveaux déplacements massifs de populations. Plus de 1 400 personnes ont fui la région d'Al-Jamama, dans l'État du Kordofan du Nord, après une attaque attribuée aux Forces de soutien rapide (FSR) ayant fait plusieurs victimes civiles, selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Dans un communiqué rendu public jeudi, l'agence onusienne a indiqué que son mécanisme de suivi des déplacements, la Displacement Tracking Matrix, avait recensé le déplacement de près de 1 430 personnes depuis Al-Jamama, située dans la localité de Sudri, à l'ouest de Bara. Ces familles ont quitté leurs habitations mercredi, après la dégradation rapide de la situation sécuritaire dans cette zone.

Les populations déplacées ont trouvé refuge dans d'autres secteurs de la localité de Sudri ainsi que dans des régions voisines relevant de la localité de Bara, toujours dans l'État du Kordofan du Nord. L'OIM a précisé que les conditions sécuritaires demeuraient « tendues et très instables », affirmant poursuivre son suivi de l'évolution de la situation sur le terrain.

UNE ATTAQUE MEURTRIÈRE CONTRE DES CIVILS

Ce nouvel épisode de violence intervient après l'annonce faite par le Réseau des médecins soudanais, une organisation médicale locale, qui a fait état de la mort de neuf civils, dont deux femmes, lors d'une



attaque menée contre Al-Jamama. Quatorze autres personnes auraient également été blessées au cours de cette offensive.

Selon cette organisation, l'attaque aurait été menée après que certains habitants eurent été accusés de collaborer avec l'armée soudanaise. Le réseau a également dénoncé des opérations de pillage qui auraient ciblé plusieurs infrastructures et biens civils, notamment le marché local, le centre de santé ainsi que des propriétés privées. Ces violences auraient contribué à provoquer une nouvelle vague de déplacements, les habitants cherchant à échapper aux affrontements et aux représailles dans une région déjà fragilisée par plusieurs mois de combats. Les Forces de soutien rapide n'ont, pour leur part, pas réagi aux

accusations formulées contre elles concernant cette attaque.

UN NOUVEAU FRONT DU CONFLIT SOUDANAIS

Les États du Kordofan du Nord, du Kordofan de l'Ouest et du Kordofan du Sud sont devenus ces derniers mois des zones majeures d'affrontements entre l'armée soudanaise et les FSR. Depuis octobre 2025, ces régions connaissent une intensification des combats, aggravant davantage une situation humanitaire déjà critique.

Le Kordofan revêt une importance stratégique en raison de sa position géographique, située entre plusieurs régions du pays touchées par les combats. Le contrôle de ces territoires représente un enjeu

majeur pour les deux parties belligérantes, chacune cherchant à renforcer ses positions militaires et ses voies d'approvisionnement. La multiplication des affrontements dans ces zones a entraîné de nouveaux déplacements de civils, contraints d'abandonner leurs villages face aux violences, aux pénuries et à l'insécurité persistante.

UNE CRISE HUMANITAIRE SANS PRÉCÉDENT

Le Soudan est plongé dans une guerre dévastatrice depuis avril 2023, date du déclenchement des affrontements entre l'armée soudanaise et les Forces de soutien rapide. Le conflit, qui oppose le chef de l'armée, le général Abdel Fattah al-Burhan, au chef des FSR, Mohamed Hamdan Dagalo, dit « Hemeti », a provoqué l'une des plus graves crises humanitaires au monde.

Selon les estimations des Nations unies et des organisations internationales, les combats ont fait des dizaines de milliers de morts et entraîné le déplacement de près de 13 millions de personnes à l'intérieur du pays ou vers les pays voisins. Les agences humanitaires alertent régulièrement sur l'ampleur des besoins des populations civiles, confrontées au manque d'accès aux soins, à la nourriture, à l'eau potable et aux services essentiels. Dans plusieurs régions, les structures médicales ont été détruites ou ne fonctionnent plus que partiellement, tandis que les populations déplacées vivent dans des conditions extrêmement précaires.

R.I/agences

QUI POUR DIRIGER L'ONU APRÈS GUTERRES ?

Le Conseil de sécurité ouvre les consultations

Le Conseil de sécurité des Nations unies a organisé jeudi son premier scrutin indicatif à huis clos, destiné à évaluer les candidatures en lice pour succéder au secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, dont le second mandat prendra fin à la fin de l'année.

À l'issue de ce vote informel, le président en exercice du Conseil de sécurité et ambassadeur de la République démocratique du Congo auprès des Nations unies, Zenon Mukongo Ngay, a indiqué que les résultats seraient transmis aux représentants des États ayant présenté des candidats ainsi qu'au président de l'Assemblée générale.

Le diplomate a toutefois refusé de divulguer le contenu du scrutin,

invokant la nécessité de préserver la confidentialité du processus de sélection. « L'idée est de garder ces informations confidentielles. Nous voulons de la transparence et de l'efficacité, mais nous ne voulons pas alimenter les spéculations », a-t-il expliqué devant les journalistes.

Interrogé sur le paradoxe entre cette confidentialité et l'exigence de transparence dans le choix du futur chef de l'organisation internationale, Zenon Mukongo Ngay a précisé que cette méthode relevait d'une décision collective du Conseil de sécurité et non d'une initiative personnelle. Il a également annoncé que la date du prochain scrutin indicatif n'avait pas encore été arrêtée.

Celui-ci devrait se tenir le mois prochain sous la présidence du Danemark au sein du Conseil de sécurité.

SEPT CANDIDATS EN COMPÉTITION

Sept personnalités sont actuellement engagées dans la course pour prendre la tête des Nations unies. Parmi elles figurent le directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Rafael Grossi, l'ancienne Haute-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme Michelle Bachelet, ainsi que l'ancien président sénégalais Macky Sall.

La liste comprend également Rebeca Grynspan, secrétaire

générale de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'ancienne présidente de l'Assemblée générale de l'ONU Maria Fernanda Espinosa, l'ambassadrice du Guyana auprès des Nations unies Carolyn Rodrigues-Birkett et l'ancien responsable onusien ougandais Olara Otunnu.

Selon la procédure en vigueur, le candidat retenu devra recueillir au moins neuf voix sur les quinze membres du Conseil de sécurité et ne pas être bloqué par un veto de l'un des cinq membres permanents que sont les États-Unis, la Russie, la Chine, le Royaume-Uni et la France.

Une fois cette étape franchie, le Conseil de sécurité recommandera

un candidat à l'Assemblée générale, seule instance habilitée à élire officiellement le secrétaire général de l'ONU.

Le processus de sélection devrait s'achever entre septembre et décembre prochains, afin de permettre au nouveau secrétaire général d'entrer en fonction le 1er janvier prochain pour un mandat de cinq ans.

La succession d'Antonio Guterres, qui dirige l'organisation depuis 2017, s'annonce comme une étape diplomatique majeure, alors que les Nations unies font face à de nombreuses crises internationales et à des défis croissants en matière de paix, de sécurité et de coopération multilatérale.

BURKINA FASO-TCHAD

Une alliance sécuritaire en construction

Une délégation d'experts du ministère de la Sécurité publique et de l'Immigration du Tchad a rencontré, jeudi, le ministre burkinabè de la Sécurité, le camarade Mahamadou Sana, afin d'échanger sur les perspectives de coopération entre les deux pays dans la lutte contre le terrorisme. Conduite par le Commissaire divisionnaire de police Mahamat Ibrahim Man Man, directeur des Ressources humaines, financières, du matériel et de la logistique du ministère tchadien de la Sécurité publique et de l'Immigration, la délégation a discuté avec les autorités

burkinabè des moyens de renforcer le partenariat sécuritaire entre Ouagadougou et N'Djamena. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des préparatifs de la prochaine Commission mixte de coopération entre le Burkina Faso et le Tchad. Elle vise à établir les bases d'une collaboration plus structurée face aux défis sécuritaires communs auxquels les deux États sont confrontés, notamment la menace terroriste. « Cette rencontre est un cadre d'échange en prélude à une grande Commission mixte de coopération entre le Burkina Faso et le Tchad dans le

cadre de la lutte contre le mal commun qu'est le terrorisme », a déclaré M. Mbaï-Naïssem Isaac Chamir, conseiller juridique du ministre tchadien de la Sécurité publique et membre de la délégation. Selon lui, cette initiative traduit la volonté des deux pays de s'appuyer sur leurs relations historiques et leurs expériences respectives afin de développer une coopération sécuritaire adaptée aux réalités du terrain. « Le Tchad et le Burkina Faso ont des affinités de longue date. Nous sommes venus avec un projet de coopération pour voir comment, avec le

pays frère, le Burkina Faso, nous pourrions collaborer », a-t-il ajouté. Les échanges ont également porté sur la nécessité de mettre en place des mécanismes de coopération durables permettant aux deux pays de mieux répondre aux menaces sécuritaires qui affectent leur stabilité. La délégation tchadienne a exprimé son souhait de voir cette dynamique aboutir à un partenariat sécuritaire solide, durable et mutuellement bénéfique, fondé sur le respect de la souveraineté des deux États et le partage d'expériences dans la lutte contre le terrorisme.

SÉCURITÉ EN MER ROUGE

L'Arabie saoudite fédère une alliance internationale

Le projet vise à protéger les principales routes du commerce mondial et à renforcer la coopération internationale en matière de sécurité maritime.

L'Arabie saoudite a franchi une nouvelle étape dans son projet de renforcement de la sécurité maritime en accueillant, jeudi à Riyad, une réunion internationale consacrée à la finalisation de la création d'une alliance multinationale de défense maritime. L'initiative vise à garantir la liberté de navigation en mer Rouge, dans le détroit de Bab el-Mandeb et dans le golfe d'Aden, des axes stratégiques pour le commerce mondial.

Selon un communiqué du ministère saoudien de la Défense, la rencontre a réuni les chefs d'état-major et des représentants militaires de 43 pays, ainsi qu'une délégation de l'Union européenne. Les participants ont examiné les moyens de renforcer la coopération internationale face aux menaces croissantes qui pèsent sur les routes maritimes internationales. Les discussions ont porté sur la dégradation de la situation sécuritaire dans la région, marquée par une multiplication des attaques visant les navires marchands, les pétroliers et les infrastructures maritimes. Les responsables ont également débattu des mécanismes permettant de protéger les chaînes d'ap-

visionnement mondiales et de préserver la fluidité du commerce international.

UNE ALLIANCE À VOCATION INTERNATIONALE

Au cours de la réunion, les délégations ont examiné le projet de charte de la future alliance, sa structure organisationnelle, son système de commandement ainsi que les modalités de coordination opérationnelle entre les États membres. Le ministère saoudien de la Défense a indiqué que cette future organisation aura pour mission de mettre en place un cadre institutionnel permanent de coopération afin de répondre aux menaces communes dans les zones maritimes sensibles, notamment le détroit de Bab el-Mandeb, la mer Rouge et le golfe d'Aden. Les participants sont parvenus à un accord sur la finalisation des procédures nécessaires au lancement officiel de l'alliance. Celui-ci prévoit notamment l'adoption de la version définitive de la charte, l'achèvement de l'architecture organisationnelle ainsi que la mise en place des dispositifs techniques et opérationnels destinés à assurer son fonctionnement.

Selon Riyad, cette nouvelle



structure se veut une initiative internationale ouverte à tous les pays souhaitant y adhérer. Son objectif est de renforcer la sécurité des voies maritimes, de protéger la liberté de navigation et de contribuer à la stabilité régionale et internationale.

QUATORZE PAYS AFFICHENT LEUR SOUTIEN

À l'issue des travaux, quatorze pays ont signé une déclaration commune exprimant leur soutien à la création de cette alliance. Il s'agit de l'Arabie saoudite, du Koweït, de Bahreïn, du Qatar, de

la Jordanie, de l'Égypte, du Pakistan, de la Türkiye, de Djibouti, de la Somalie, du Bangladesh, du Yémen et des Comores.

Le ministère saoudien de la Défense a précisé que cette liste n'était pas définitive et que d'autres États pourraient rejoindre l'alliance une fois leurs procédures nationales de ratification achevées.

UNE RÉPONSE AUX TENSIONS EN MER ROUGE

Cette initiative intervient dans un contexte de fortes tensions en mer Rouge, l'une des principales

artères du commerce maritime mondial. Depuis plusieurs mois, les attaques contre les navires commerciaux se multiplient, alimentant les inquiétudes des acteurs économiques et des puissances maritimes.

Le 20 juillet dernier, les Houthis du Yémen, soutenus par l'Iran selon plusieurs pays, ont annoncé l'instauration d'un « blocus maritime » contre l'Arabie saoudite avant de revendiquer plusieurs attaques visant des navires liés au royaume.

Face à cette évolution, Riyad réaffirme sa volonté de renforcer les mécanismes de coopération internationale afin de garantir la sécurité de la navigation et de préserver la libre circulation des marchandises sur des routes maritimes essentielles à l'économie mondiale.

Avec cette future alliance, les autorités saoudiennes entendent fédérer un large partenariat international capable de répondre collectivement aux défis sécuritaires qui menacent la mer Rouge et le détroit de Bab el-Mandeb, deux points de passage stratégiques par lesquels transite une part importante du commerce international.

R.I/agences

UNION AFRICAINE

Le Conseil exécutif plaide pour une Union plus autonome

Le président du Conseil exécutif de l'Union africaine (UA) et ministre burundais des Affaires étrangères, Édouard Bizimana, a clôturé mercredi les travaux de la 49^e session ordinaire du Conseil exécutif de l'organisation panafricaine. À cette occasion, il a appelé les États membres à accélérer la mise en œuvre des décisions adoptées et à renforcer l'autonomie financière de l'Union. Dans son discours de clôture, le chef de la diplomatie burundaise a salué « l'engagement constant » des délégations ainsi que « l'esprit de consensus » qui a marqué les deux journées de travaux. Selon lui, cette dynamique traduit la volonté commune des États membres de faire avancer l'Agenda 2063, feuille de route stratégique de l'Union africaine pour le développement

du continent. Édouard Bizimana a mis en avant les avancées réalisées en matière de financement de l'organisation, saluant notamment la décision de l'Éthiopie et du Kenya d'augmenter volontairement leurs contributions statutaires annuelles au niveau des États de première catégorie pour le cycle d'évaluation 2027-2029. Cette démarche, conforme à l'option harmonisée de financement adoptée par l'Union africaine, constitue, selon lui, « un geste exemplaire de solidarité africaine et de panafricanisme ». Elle témoigne de la volonté des deux pays de contribuer à une Union africaine davantage autonome, reposant sur des ressources financières prévisibles, durables et pérennes.

Le président du Conseil exécutif a égale-

ment mis en avant l'engagement du Burundi, qui a intégré dans sa loi de finances un prélèvement de 0,2 % sur les importations éligibles. Cette taxe est destinée à alimenter le financement des activités de l'Union africaine et s'inscrit dans les mécanismes visant à réduire la dépendance de l'organisation aux financements extérieurs.

En clôturant les travaux, Édouard Bizimana a exhorté les États membres à appliquer avec diligence les décisions et recommandations adoptées lors de cette 49^e session. Il a insisté sur la nécessité de renforcer la solidarité, la complémentarité et le sens des responsabilités partagées entre les pays africains. Le responsable burundais a souligné que la réussite des ambitions de l'Union africaine dépendait d'une

coopération étroite entre les États membres, les communautés économiques régionales et les différentes institutions de l'organisation. Selon lui, cette coordination demeure indispensable pour concrétiser les objectifs de l'Agenda 2063, qui ambitionne de faire émerger une Afrique plus intégrée, plus prospère, plus résiliente et capable d'assurer son développement en s'appuyant principalement sur ses propres ressources. À travers les décisions adoptées, les États membres entendent poursuivre les réformes destinées à doter l'Union de moyens financiers plus solides, tout en renforçant la coopération politique, économique et institutionnelle afin de répondre aux défis du continent et de concrétiser les ambitions de l'Agenda 2063.

DÉTROIT D'ORMUZ

Téhéran met en garde Washington

Les tensions entre Téhéran et Washington connaissent une nouvelle escalade. Le Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI) a affirmé, jeudi, exercer un contrôle total sur le détroit d'Ormuz et a promis une riposte imminente aux frappes américaines menées dans la nuit contre des positions iraniennes. Dans un communiqué relayé par l'agence de presse officielle iranienne IRNA, le CGRI a déclaré que « le détroit d'Ormuz est notre territoire » et que les forces navales des Gardiens de la révolution « en assurent fermement le contrôle ». Le corps d'élite iranien a également aver-

ti qu'« aucune puissance étrangère venue de milliers de kilomètres ne sera autorisée à s'ingérer », réaffirmant la détermination de Téhéran à défendre ce passage maritime stratégique. Le communiqué adopte un ton particulièrement ferme en promettant une réponse rapide aux opérations militaires américaines. « Avec l'aide de Dieu Tout-Puissant, l'agresseur sera puni aujourd'hui », a affirmé le CGRI, sans préciser la nature ni les modalités de cette riposte. Quelques heures auparavant, le Commandement central des États-Unis (CENTCOM) avait annoncé avoir mené une « importante

vague » de frappes contre des cibles iraniennes. Selon l'armée américaine, ces opérations ont été lancées en réponse à des tentatives de tirs de missiles visant des forces américaines déployées au Moyen-Orient. Le CENTCOM n'a pas fourni de détails supplémentaires sur les sites visés ni sur le bilan de ces frappes. Ces développements interviennent dans un contexte de forte tension entre les deux pays, marqué par une multiplication des incidents militaires dans la région. Le détroit d'Ormuz constitue l'un des points de passage les plus sensibles au monde pour le commerce

énergétique. Situé entre le golfe Persique et le golfe d'Oman, il voit transiter une part importante des exportations mondiales de pétrole et de gaz naturel liquéfié. Toute menace pesant sur la sécurité de cette voie maritime est susceptible d'avoir des répercussions sur les marchés énergétiques internationaux et sur la stabilité de la région. Les déclarations du CGRI interviennent ainsi dans un climat de vive inquiétude quant à une éventuelle escalade militaire entre l'Iran et les États-Unis, susceptible d'affecter la sécurité de la navigation dans cette zone stratégique.

●AFFAIRE ÁLVAREZ
LE BARÇA RISQUE
GROS



La Fédération espagnole a ouvert une enquête disciplinaire visant le FC Barcelone et Julián Álvarez après une plainte de l'Atlético de Madrid, qui accuse le club catalan d'avoir tenté de convaincre l'attaquant argentin de rejoindre le Barça.

Si les faits sont confirmés, le Barça et le joueur pourraient subir de lourdes sanctions : amendes, suspensions, retrait de points en Liga, fermeture partielle des installations ou encore interdiction d'enregistrer de nouveaux joueurs lors de prochains marchés. Les deux clubs disposent toutefois d'un droit de défense dans cette procédure.

●PREMIER LEAGUE
NEWCASTLE VA
PERDRE SON
CAPITAINE



Arsenal passe à la vitesse supérieure. Bruno Guimarães devrait rejoindre les Gunners en provenance de Newcastle. D'après L'Équipe, les deux clubs anglais seraient tombés d'accord pour un transfert évalué à 90 millions, hors bonus. L'international brésilien serait donc sur le point de quitter un club de Newcastle où il aura joué 195 matchs en 4 saisons et connu la Ligue des champions. Il était également régulièrement capitaine, montrant toute la dimension qu'il a pu prendre dans le club de l'Est de l'Angleterre au fil des années.

Hormis Guimarães, Newcastle a récemment perdu Anthony Gordon, Sandro Tonali et plus récemment son coach historique, Eddie Howe. 188 millions de bénéfices réinvestis dans des jeunes joueurs beaucoup moins expérimentés et, sur le papier, moins flamboyants.

●O.MARSEILLE
FACUNDO MEDINA
PROCHE DU DÉPART



Le mercato de l'OM s'accélère dans le sens des départs. Facundo Medina serait proche de quitter Marseille pour rejoindre le Bayer Leverkusen, qui aurait déjà obtenu l'accord du défenseur argentin.

Le club allemand aurait proposé 20 millions d'euros, mais l'OM réclamerait au moins 25 millions pour libérer son joueur. Les discussions se poursuivent entre les deux directions.

Cependant, Leverkusen explorerait aussi d'autres pistes, notamment Miguel Gutiérrez. Marseille devra donc trouver rapidement un accord pour éviter de voir cette opportunité de transfert lui échapper.

VENTE DE LA COUPE DU MONDE
La FIFA au bord de la crise

Son projet de création d'une entité commerciale liée aux compétitions de la FIFA provoque une fronde inédite. UEFA, CONCACAF et AFC affichent leur opposition, faisant planer la menace d'une crise majeure au sommet du football mondial.

Le bras de fer est lancé. Pour la première fois depuis plusieurs années, Gianni Infantino fait face à une contestation d'une ampleur inédite au sein de la gouvernance mondiale du football. En cause : son projet de créer une nouvelle entité commerciale, la FIFA Forward Enterprise (FFE), et d'en céder 20 % à des investisseurs privés.

Une opération qui pourrait rapporter plusieurs milliards de dollars, mais qui est dénoncée comme une privatisation déguisée de la Coupe du monde. La réaction de l'UEFA a été immédiate. Réunies en urgence, les 55 fédérations européennes ont rejeté le projet à l'unanimité et brandissent désormais la menace d'un boycott des compétitions organisées par la FIFA si le dossier venait à aboutir.

La CONCACAF, qui regroupe les fédérations d'Amérique du Nord, centrale et des Caraïbes, a également rejeté le plan, dénonçant un manque de transparence et une absence totale de concertation même si le Mexique s'est dit ouvert à la discussion. L'AFC, pourtant longtemps considérée comme un soutien d'Infantino, a elle aussi exprimé de très fortes réserves.

Cette fronde est-elle suffisante pour faire tomber le président de la FIFA ? Pas encore. Infantino conserve le soutien de plusieurs confédérations majeures, notamment la CAF africaine et la CONMEBOL sud-américaine, ce qui lui permet encore de disposer d'une base solide parmi les 211 fédérations membres.

LE SOUTIEN DE L'AFC

Par ailleurs, la Confédération asiatique de football a annoncé son soutien à l'UEFA et à la Concacaf.

Dans un communiqué publié, hier, la Confédération asiatique de football (AFC) a annoncé son soutien à l'UEFA et à la Concacaf. « Compte tenu des positions exprimées par l'UEFA et la Concacaf, ainsi que des divisions sans précédent qui sont apparues dans le monde du football, l'AFC estime que la FFE (FIFA Forward Enterprise) proposée ne peut, de manière réaliste,



parvenir au large consensus et à l'unité nécessaires pour aller de l'avant », souligne la confédération de 47 membres.

Sans clairement prendre position contre le projet, l'AFC estime que « toute proposition risquant de porter atteinte à l'unité et au caractère universel » de la Coupe du monde « doit être reconsidérée », au lendemain de la menace de boycott des compétitions de la FIFA brandie par l'UEFA.

IL POURRAIT
EN SORTIR AFFAIBLI
POLITIQUEMENT

En revanche, politiquement, le signal est très inquiétant. Voir l'Europe, la CONCACAF et désormais une partie de l'Asie s'unir contre lui constitue une rupture sans précédent dans son mandat. Le véritable danger pour Infantino est sans doute ailleurs.

Si son projet est abandonné sous la pression des confédérations, son autorité sortirait considérablement affaiblie à quelques mois des discussions sur sa succession. Plusieurs fédérations évoquent déjà la nécessité d'une nouvelle gouvernance et certains dirigeants réfléchissent à l'émergence d'un candidat capable de fédérer les opposants.

Alors, Infantino peut-il tomber ? Juridiquement, rien ne l'y oblige aujourd'hui. Politiquement, en revanche, la crise est la plus sérieuse de son règne. Si la coalition des opposants continue de s'élargir et qu'elle entraîne une paralysie des compétitions de la FIFA, le président suisse pour-

rait être contraint de renoncer à son projet, voire de revoir ses ambitions pour l'élection présidentielle de 2027. La bataille ne fait que commencer.

INFANTINO PERD
SON BRAS DROIT

Même ses conseillers ne veulent plus le conseiller. Carlos Cordeiro a annoncé hier sa démission de son poste de conseiller principal de Gianni Infantino. L'ancien président de la fédération américaine s'oppose au projet de la FIFA de créer une filiale chargée des activités commerciales de ses compétitions, dont une partie du capital serait vendue à des investisseurs privés.

« Je ne peux pas rester là pendant que la FIFA envisage de vendre des parts de la Coupe du monde », a expliqué Cordeiro dans un communiqué. L'homme de 70 ans assure ne pas avoir participé à l'élaboration de cette proposition et s'y opposer « sans équivoque ». Voilà au moins, c'est clair.

Passé notamment par Goldman Sachs et fort de plus de 35 années d'expérience dans le secteur financier, Cordeiro estime que l'opération représente une « mauvaise affaire » pour les fédérations et pour l'avenir du football. Selon lui, la FIFA possède déjà plusieurs milliards de dollars de réserve et aucune dette. Cordeiro appelle d'ailleurs les autres personnes travaillant au sein de l'instance à prendre publiquement la parole. Même le banquier trouve donc qu'Infantino parle un peu trop d'argent.

●LÉGENDE DU FOOTBALL ITALIEN
ET DE L'AC MILAN
FRANCO BARESI N'EST
PLUS

L'AC Milan a annoncé la disparition de Franco Baresi à l'âge de 66 ans. Libero légendaire et capitaine emblématique des Rossoneri, il restera à jamais associé au maillot numéro 6, retiré en son honneur, et à l'histoire du club lombard.

Né en Lombardie en 1960, Baresi rejoint les équipes de jeunes de l'AC Milan en 1974 avant d'intégrer l'équipe première en 1978, à seulement 17 ans. Rapidement devenu titulaire puis capitaine, il traverse les années difficiles du club au début des années 1980, marquées par deux descentes en Serie B, avant de devenir l'un des piliers du Milan conquérant de Silvio Berlusconi.

Sous les ordres d'Arrigo Sacchi, aux côtés de Maldini, Costacurta et Tassotti, il forme l'une des défenses les plus mythiques de l'histoire du football. Avec Milan, il remporte six titres de



champion d'Italie, trois Coupes d'Europe des clubs champions/Ligues des champions et deux Coupes intercontinentales.

International italien à 81 reprises, champion du monde en 1982 sans jouer, Baresi reste aussi marqué par la finale du Mondial 1994 face au Brésil, disputée après un retour spectaculaire d'une blessure au genou, mais perdue aux tirs au but.

Après avoir raccroché les crampons en 1997, il



reste lié à l'AC Milan comme dirigeant et vice-président honoraire. Plus qu'un immense défenseur, Franco Baresi restera le symbole de la fidélité, du leadership et de l'élégance à l'italienne.

CAN FÉMININE 2026

Les Vertes s'inclinent de justesse

Les coéquipières joueuses de Chloé N'Gazi devront impérativement s'imposer lors de la dernière journée face au Kenya afin de préserver leurs chances de qualification pour les quarts de finale.

Après leur succès convaincant face au Sénégal (2-0) lors de la première journée, les Algériennes ont subi leur première défaite dans cette CAN Féminine 2026 en s'inclinant sur la plus petite des marges (1-0) face au pays hôte, avant-hier soir, au stade Moulay Hassan de Rabat. Portées par leur victoire inaugurale, les Vertes ont abordé cette affiche avec ambition face à des Lionnes de l'Atlas soutenues par leur public. La rencontre a été globalement équilibrée, même si les occasions franches se sont faites rares de part et d'autre.

Les Marocaines ont tenté à plusieurs reprises de prendre à défaut la défense algérienne grâce à de longs ballons dans la



profondeur. Vigilante, la gardienne Chloé N'Gazi s'est illustrée à plusieurs reprises en repoussant les offensives adverses. Alors que le match semblait se diriger vers un résultat nul, les

Vertes se sont fait piéger à la 84e minute. Sur un nouveau ballon en profondeur, Massoudy a profité d'un mauvais alignement de la défense algérienne, piégée sur la tentative de hors-jeu, pour inscrire l'unique but de la rencontre. Au classement du groupe A, le pays organisateur prend seul les commandes avec six points en deux matchs. L'Algérie et le Sénégal comptent chacun trois points, tandis que le Kenya est toujours à zéro unité. Les joueuses de Farid Benstiti devront désormais impérativement s'imposer lors de la dernière journée face au Kenya afin de préserver leurs chances de qualification pour les quarts de finale, tandis que le Maroc et le Sénégal s'affronteront dans l'autre rencontre du groupe.

APRÈS AVOIR DÉCLINÉ L'OFFRE DE L'OLYMPIAKOS
Yacine Titraoui privilégie la Ligue 1

Après avoir refusé une offre lucrative de l'Olympiakos, Yacine Titraoui privilégie un départ vers la Ligue 1. Le milieu international algérien de Charleroi suscite l'intérêt de l'Olympique de Marseille et du RC Lens, qui ont intensifié les discussions ces derniers jours. L'OM, qui suit le joueur depuis plusieurs mois, poursuit les négociations, tandis que Lens, en quête d'un successeur à Mamadou Sangaré, a également entamé des échanges avec l'entourage de Titraoui. En déclinant la proposition du club grec, le joueur de 23 ans a clairement affiché sa priorité : rejoindre un championnat plus compétitif afin de poursuivre sa progression. À ce stade, Marseille et Lens apparaissent comme les deux destinations les plus crédibles, même si un rebondissement reste possible d'ici la fin du mercato.

AC MILAN

Ibrahim Maza dans le viseur

L'AC Milan s'intéresse à Ibrahim Maza. Séduit par le profil du jeune milieu offensif algérien, le club rossonero aurait pris contact avec son entourage. Mais le dossier s'annonce compliqué : lié au Bayer Leverkusen jusqu'en 2030 et estimé à 45 millions d'euros, Maza reste un élément important du projet allemand. À 20 ans, il poursuit sa progression en Bundesliga avant un éventuel départ vers un grand d'Europe.

USM ALGER

Hocine Dehiri rejoint Al-Ahli Tripoli

L'USM Alger a officialisé le départ de son défenseur Hocine Dehiri, transféré au club libyen d'Al-Ahli Tripoli après trois saisons sous les couleurs des Rouge et Noir. Arrivé en 2023 en provenance du Paradou AC, le joueur de 26 ans a contribué aux succès de l'USMA avec deux Coupes de la Confédération de la CAF, une Supercoupe d'Afrique et une Coupe d'Algérie. Il avait également été prêté à Al-Qadsia (Koweït) en 2025 avant de réintégrer l'effectif algérois. Dans son communiqué, l'USMA a remercié Dehiri pour son professionnalisme et son engagement, tout en lui souhaitant pleine réussite dans sa nouvelle aventure en Libye.

JEUX MÉDITERRANÉENS 2026

L'Algérie prête pour le défi de Tarente

À moins d'un mois du coup d'envoi de la 20e édition des Jeux méditerranéens, prévue du 21 août au 3 septembre à Tarente (Italie), l'Algérie affine les derniers détails de sa préparation. Une réunion de coordination s'est tenue avant-hier au siège du ministère des Sports, à Alger, en présence des responsables du secteur, du Comité olympique et sportif algérien (COA) et des présidents des fédérations concernées. Présidée par le secrétaire général du ministère des Sports, Fouad Makhoulouf, cette rencontre a permis de faire le point sur l'ensemble des volets techniques, logistiques et organisationnels afin d'offrir aux athlètes les meilleures conditions de préparation avant ce grand rendez-vous méditerranéen. Dans son intervention, M. Makhoulouf a rappelé que ces réunions de concertation entre le ministère, le COA et les fédérations s'inscrivent dans une démarche d'accompagnement des sportifs et d'amélioration des performances des sélections nationales. Il a insisté sur la nécessité de renforcer la détection et la formation des jeunes talents afin d'assurer la relève et de consolider la place du sport algérien sur les scènes internationale et olympique. Le responsable a également appelé les fédérations à privilégier une approche fondée sur la performance et l'excellence, avec l'ambition de réaliser les meilleurs résultats possibles et de porter haut les couleurs nationales. Il a, en outre,



rappelé que l'État avait mobilisé les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la préparation des sportifs, tout en soulignant l'importance du respect des règles de lutte contre le dopage.

UNE DÉLÉGATION DE 386 MEMBRES

Le secrétaire général du COA, Kheireddine Barbari, a, pour sa part, présenté les derniers détails de la mission algérienne. La délégation comptera 386 membres, dont 265 athlètes (163 hommes et 102 femmes), engagés dans 27 des 33

disciplines inscrites au programme officiel. L'Algérie sera représentée notamment en athlétisme, football, handball, volley-ball, basket-ball 3x3, gymnastique, cyclisme, judo, karaté, boxe, taekwondo, escrime, luttes associées, tennis de table, badminton, tir sportif, sports de boules, haltérophilie, skateboard, marathon roller, aviron et natation. Sur le plan logistique, un pont aérien de six vols charters (aller-retour) a été prévu pour assurer le transport de la délégation. Le premier décollage est fixé au 19 août,

suivi de deux autres rotations les 20 et 26 août, en fonction du calendrier des compétitions.

CONFIRMER L'ÉLAN D'ORAN

Évoquant les ambitions algériennes, Kheireddine Barbari a rappelé que les Jeux méditerranéens constituent l'un des rendez-vous sportifs les plus relevés du bassin méditerranéen, avec la participation régulière de champions olympiques et mondiaux. « L'Algérie possède également des champions dans leurs spécialités respectives. Nous comptons sur nos athlètes pour réaliser des performances à la hauteur de l'événement. Cette compétition, qui ouvre un nouveau cycle olympique, sera aussi l'occasion de lancer de jeunes talents en vue des Jeux olympiques de Los Angeles 2028 », a-t-il déclaré. Revenir avec une nouvelle moisson de médailles ne sera pas une mission aisée après l'édition historique d'Oran 2022, où l'Algérie avait signé le meilleur bilan de son histoire. Les responsables sportifs affichent néanmoins leur confiance et assurent leur soutien total aux athlètes pour défendre avec honneur les couleurs nationales à Tarente. Près de 5 000 athlètes représentant 26 pays d'Europe, d'Afrique et d'Asie sont attendus en Italie pour cette 20e édition des Jeux méditerranéens, compétition inspirée du modèle olympique et considérée comme l'un des plus importants rendez-vous multisports de la région méditerranéenne.

CHAMPIONNAT D'AFRIQUE U18

Le Six national mondialiste

Le Six national féminin U18 a décroché son billet pour le Championnat du monde 2027 après sa victoire face au Cameroun (3-0), mercredi à Alexandrie, lors du match pour la troisième place du Championnat d'Afrique. La sélection algérienne féminine

U18 de volley-ball a validé sa qualification au Mondial 2027 en s'imposant devant le Cameroun sur le score de 3 sets à 0 (26-24, 25-23, 25-20) dans le match de classement du tournoi continental. L'Algérie termine ainsi sur le

podium d'une compétition remportée par l'Égypte, qui affrontera la Tunisie en finale. Durant la phase de poule unique, les Algériennes ont enregistré deux victoires face au Sénégal (3-1) et au Maroc (3-0), contre trois défaites devant l'Égypte, la Tunisie et le

Cameroun. Organisé à Alexandrie du 20 au 30 juillet sous l'égide de la Confédération africaine de volley-ball (CAVB), le Championnat d'Afrique U18 constitue un rendez-vous majeur pour la formation de la relève du volley-ball africain.

Mots Croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									

Horizontalement
1- Faire le total de quelque chose. 2- Large, bien ouvert - Conscience. 3- Petits morceaux de lard. 4- Métal blanc grisâtre - Tamis. 5- Demi pipi - Il sert d'unité de longueur en imprimerie. 6- Interjection pour faire peur - Drame lyrique japonais - Ruisselet. 7- Pronom indéfini - Post-scriptum - Refuge d'oisillons. 8- Qui est à payer - Agile, preste. 9- Tirailleur de divers côtés.

Verticalement
1- Moyen de communication. 2- Acclamations rendues à quelqu'un par la foule. 3- Pesa l'emballage - Particule pour renforcer le oui. 4- Appareil de détection antisous-marine - Non vicié. 5- Qui se rapportent au lion. 6- Symbole du cobalt - Interjection méridionale. 7- Utilise le sas - Fleuve de l'Egypte. 8- Etat-major - Parvient au but. 9- Souder de nouveau.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

MigUratoire Migrattoire Migratoare Migratoire	Reconciliation Réconcilliation Réconciliation Récanciliation
Opérationnelle Opérationnele Opérationnelle Operationnelle	Supplémentaire Suplémentaire Supplémantaire Supplementaire

Les mots fléchés

PERPÉTUEL AGÉ		CUVES AGRAIRES BEAUCOUP DE JAQUEMARTS		PAS DE DIVERGENCE ON Y BOIT		TRCÉE EN CREUX		CORDE A LA MER RÉUNISSE		JEUNE LAPIN		MIS EN MOUVE- MENT
						VACARME DIMINUTIF DE LAD- PHARMA						
PATRON DU TIBÉ CAPITALE LIMA										ÉTÉ CAPABLE DE		
						PROUVÉES HÉRISSONS DE MER						
EX-PARTI ISLAMISTE BEAU DEVANT L'HOMME				SENTEUR DÉFUNTE LADY						INTERPRÉ- TÉE		PLACÉES
			À PAYER COMPATIS (T)			COUPES LA CIME RÉCIPIENT À ANSE						
LIMPIDES Panneau ROUTIER							RAMASSÉE		FILET LUMINEUX			
				BRUSQUE DONNA ENVIE				COÛTE				
DU DÉBUT NOTA BENE									ÉCUMANT		GÉRANT DE FONDS	
		CONSERVÉE COLLISION						DÉPLACÉ CHEMIN D'ACCÈS				
PRÉDA- TEURS AFRICAINS SE PLAINT						MATIÈRE DE DÉFENSE						
					PASSAGES AVEC CLOUS QUI RENDENT SERVICE							
EUS L'AUDACE DE	ÉPIDÉMIE MALÉFICES					BOUQUINES CENT MÈTRES CARRÉS						ABÎMÉES
				HOUSSES D'OREILLERS COTISATION						MOT D'AL- TERNATIVE SOÛL		
OMBRE CHINOISE LE EN EST UN		CAPITALE : DUBLIN DANS LE COUP						MÉLODIES TROMPÉS				
							DÉSIR CEPENDANT					
ENZYME	HÉROS DU DÉLUGE					EXCESSIVE						
		EMPEREURS SLAVE							LENTILLES			

BIFFE-TOUT

EN 11 LETTRES :
Genre de musique

ADMIRATEUR	ETAT	ORCHESTRE
AGE	FAMILIARITE	PEINE
AIDE	FEMME	PERE
ALBUM	FILM	PLEURER
AMERICAIN	FUNERAILLES	POLICE
AMOUR	GENS	POPULAIRE
ARGENT	GUIWARE	REGRET
AUTOPSIE	HOPITAL	REPORTAGE
BEAU	IDOLE	RESPECT
CARDIAQUE	IMPRESARIO	RESPIRATION
CARRIERE	INTERNATIONAL	RICHE
CASINO	INTERVIEW	ROI
CELEBRE	JEUNESSE	SOUVENIR
CHANTEUR	KING	SPECTACLE
CINEMA	LEGENDE	SUCCESS
DANSE	MEMOIRE	TALENT
DECEDER	MENPHIS	TRISTESSE
DECOUVERTE	MICROSILLON	VOIR
ENREGISTREMENT	MORT	VOITURE
ENTERREMENT	MUSICIEN	

I	N	T	E	R	V	I	E	W	S	O	U	V	E	N	I	R	O	I	R
N	S	U	C	C	E	S	C	A	R	D	I	A	Q	U	E	A	I	D	E
T	P	G	C	E	L	E	B	R	E	K	I	N	G	E	T	M	F	E	H
E	E	R	U	C	A	S	I	N	O	B	E	A	U	N	R	O	U	C	C
R	C	P	E	I	U	C	H	A	N	T	E	U	R	R	I	U	N	O	I
N	T	O	A	P	T	M	U	S	I	C	I	E	N	E	S	R	E	U	R
A	A	L	M	O	O	A	M	E	M	O	I	R	E	G	T	O	R	V	P
T	C	I	E	R	P	R	R	T	A	L	E	N	T	I	E	T	A	E	L
I	L	C	R	C	S	E	T	E	R	E	P	N	G	S	S	N	I	R	E
O	E	E	I	H	I	G	C	A	T	R	O	M	E	T	S	E	L	T	U
N	N	E	C	E	E	R	G	K	G	I	A	N	N	R	E	M	L	E	R
A	I	S	A	S	S	E	D	E	T	E	R	O	S	E	L	E	E	L	E
L	E	S	I	T	N	T	L	A	R	G	E	N	T	M	A	R	S	E	R
L	P	E	N	R	A	O	R	V	O	I	T	U	R	E	T	R	R	I	
C	M	N	E	E	D	I	L	E	G	E	N	D	E	N	I	E	E	E	A
I	U	U	M	I	P	M	R	E	S	P	E	C	T	T	P	T	D	I	L
N	B	E	M	S	L	M	I	C	R	O	S	I	L	L	O	N	E	R	U
E	L	J	E	I	M	P	R	E	S	A	R	I	O	V	H	E	C	R	P
M	A	R	F	A	M	I	L	I	A	R	I	T	E	T	A	T	E	A	O
A	D	M	I	R	A	T	E	U	R	M	E	M	P	H	I	S	D	C	P

SOLUTIONS
DES JEUX PRECEDENTS

MOTS FLECHES

HORIZONTALEMENT
1- RETRACER - CLUB - PREAUX - TREMA - BEAU - MACHOS - RN - FACHEUSE - RESSENTI - LIMA - Riant - CREVER - BATIE - COUREUR - ESTHETE - ETE - MER - RIS - LUIS - PAIEN - ILS - VE - QI - DENEIGEE - LOULOU - STARS - FETA - USE - ERS - RANGS - CREAIS - FOREE - OHE - SOU - NI - NOUEES - NE - STRES - CREUSE.

VERTICALEMENT
1-REPERERA - EPILERONT - TRANSITERA - OTARIE - AREU - SAIS - IGUANE - AA - FENETRE - GENE - ECUMANT - HINDOUS - OU - ECHEC - THE - RUELLLES - REER - ECROULER - GARAS - HUM - EMEUT - VERSIONS - BAH - ARRETEES - SUEE.

MOTS CROISES

HORIZONTALEMENT
1- ALGER - DINA. 2- MER - AMERES. 3- INERTE - ITS. 4- ET - OASIS - I. 5- ELUS - METS. 6- ASIE - AISE. 7- R - OSENT - SE. 8- EIN - AGENTS. 9- TONDUE - OAS. 10- ENEE - SENSE.

VERTICALEMENT
1- AMIE - ARETE. 2- LENTES - ION. 3- GRE - LIONNE. 4- E - ROUES - DE. 5- RATAS - EAU. 6- MES - ANGES. 7- DE - IMITE - E. 8- IRISES - NON. 9- NET - TESTAS. 10- ASSIS - ESSE.

4x4

Tournebroche – Visionneuse
Lacération – Phrétique

BIFFE-TOUT : POISSONS

CORTICOTHÉRAPIE Les bénéfices face aux risques

Utilisée depuis plusieurs décennies, la corticothérapie reste un traitement incontournable pour lutter contre de nombreuses maladies inflammatoires, auto-immunes ou allergiques. Si les corticoïdes sont reconnus pour leur efficacité rapide, leur utilisation, notamment à forte dose ou sur une longue période, impose une surveillance médicale afin de limiter les effets secondaires.

La corticothérapie repose sur l'administration de corticoïdes, également appelés corticostéroïdes, des médicaments qui reproduisent l'action du cortisol, une hormone naturellement produite par les glandes surrénales. Leur principal intérêt réside dans leurs puissantes propriétés anti-inflammatoires et immunosuppressives. Introduits dans la pratique médicale au milieu du XXe siècle, les glucocorticoïdes de synthèse ont révolutionné la prise en charge de nombreuses maladies inflammatoires, une avancée qui a valu le prix Nobel de médecine en 1950 aux chercheurs Edward C. Kendall, Philip S. Hench et Tadeus Reichstein.

DE NOMBREUSES MALADIES CONCERNÉES

Les corticoïdes sont prescrits dans un large éventail de pathologies. Ils constituent un traitement de référence dans plusieurs

maladies auto-immunes et inflammatoires, comme la polyarthrite rhumatoïde, le lupus, la maladie de Horton, la sclérose en plaques ou encore la sarcoïdose. Ils sont également utilisés dans les maladies inflammatoires chroniques de l'intestin, notamment la maladie de Crohn et la rectocolite hémorragique, ainsi que dans les affections respiratoires comme l'asthme. En dermatologie, les dermocorticoïdes permettent de traiter certaines formes d'eczéma ou de psoriasis. Les corticoïdes interviennent aussi dans les situations d'urgence, notamment lors de réactions allergiques sévères, en complément d'autres traitements comme l'adrénaline.

PLUSIEURS MODES D'ADMINISTRATION

Selon la maladie et sa gravité, les corticoïdes peuvent être administrés sous différentes formes : comprimés, injections intraveineuses ou intramusculaires, infil-

trations articulaires, inhalateurs, sprays nasaux, collyres ou encore crèmes et pomades. Lorsque le traitement est pris par voie orale, les spécialistes recommandent généralement une prise le matin afin de respecter le rythme naturel de sécrétion du cortisol et de réduire le risque d'effets indésirables.

UNE DURÉE DE TRAITEMENT ADAPTÉE À CHAQUE PATIENT

La corticothérapie peut être prescrite pour quelques jours seulement, par exemple lors d'une crise d'asthme ou d'une poussée inflammatoire aiguë. Dans certaines maladies chroniques, notamment les maladies auto-immunes, le traitement peut toutefois se prolonger pendant plusieurs mois, voire plusieurs années, avec un ajustement progressif des doses. La durée du traitement dépend de la pathologie, de la réponse du patient et du rapport bénéfice-risque évalué par le médecin.

DES EFFETS SECONDAIRES

Si les traitements de courte durée sont généralement bien tolérés, les cures prolongées ou les fortes doses exposent à plusieurs complications. Les corticoïdes peuvent entraîner une augmentation de la glycémie, favorisant l'apparition d'un diabète chez les personnes prédisposées ou déséquilibrant un diabète déjà existant. Une surveillance régulière est alors indispensable. Peu de contre-indications, mais plusieurs précautions. La corticothérapie présente peu de contre-indications absolues, hormis une allergie connue au médicament. Toutefois, son utilisation nécessite une vigilance particulière chez les personnes souffrant d'une infection en cours ou prenant certains médicaments, notamment des diurétiques, du lithium, certains antibiotiques ou des traitements antiépileptiques. Chez la femme enceinte, les corticoïdes peuvent être prescrits lorsque le bénéfice attendu est supérieur au risque, sous étroite surveillance médicale. Quant à la consommation d'alcool, elle n'est pas formellement interdite mais doit rester modérée.

A NE JAMAIS INTERROMPRE BRUTALEMENT

Les spécialistes rappellent qu'une corticothérapie prolongée ne doit jamais être arrêtée sans avis médical. L'arrêt progressif permet aux glandes surrénales de reprendre progressivement leur production naturelle de cortisol et évite un risque d'insuffisance surrénalienne. La corticothérapie demeure l'un des traitements les plus efficaces contre les maladies inflammatoires et auto-immunes. Si son efficacité est largement démontrée, son utilisation doit être adaptée à chaque patient et accompagnée d'un suivi médical régulier afin de prévenir les complications liées aux traitements prolongés. Utilisée dans de bonnes conditions, la cortisone reste un allié précieux de la médecine moderne.

Santé Magazine

TROP DE GLOBULES ROUGES DANS LE SANG Quand faut-il s'inquiéter ?

Découvert souvent par hasard lors d'une simple prise de sang, un taux élevé de globules rouges peut être lié à une situation passagère, comme une déshydratation, mais aussi révéler un problème de santé nécessitant une surveillance médicale. Cette anomalie, appelée polyglobulie, mérite donc une analyse précise. Les globules rouges, ou hématies, jouent un rôle essentiel : ils transportent l'oxygène des poumons vers les organes et les muscles grâce à l'hémoglobine. Ils représentent près de 40 % du volume sanguin et constituent les cellules les plus nombreuses du sang. Cependant, lorsqu'ils sont présents en excès, le sang peut devenir plus épais et circuler moins facilement, augmentant certains risques cardiovasculaires.

COMMENT DÉTECTER UNE POLYGLOBULIE ?

L'excès de globules rouges est généralement identifié grâce à une numération formule sanguine (NFS). Les médecins évaluent notamment l'hématocrite, qui correspond à la proportion de globules rouges dans le sang. On parle généralement d'une valeur élevée lorsque l'hématocrite dépasse :

- 48 % chez la femme ;
- 49 % chez l'homme.

Un seul résultat anormal ne suffit toutefois pas à poser un diagnostic. Le médecin prend également en compte le taux d'hémoglobine, les symptômes, les antécédents et l'évolution des résultats.



DES SYMPTÔMES PARFOIS DISCRETS

Certaines personnes ne ressentent aucun signe particulier. D'autres peuvent présenter :

- des maux de tête ;
- des vertiges ;
- une fatigue inhabituelle ;
- des troubles de la vision ;
- des bourdonnements d'oreilles ;

- un visage rouge ;
 - des démangeaisons, notamment après la douche.
- En cas d'essoufflement, de douleur thoracique, de troubles neurologiques ou de symptômes inhabituels associés à une anomalie persistante, une consultation médicale est recommandée.

POURQUOI LES GLOBULES ROUGES AUGMENTENT-ILS ?

Plusieurs causes peuvent expliquer cette situation. La déshydratation est l'une des plus fréquentes. Lorsque le volume de liquide dans le sang diminue, les globules rouges semblent plus nombreux. Après une bonne hydratation, les valeurs peuvent revenir à la normale. Le manque d'oxygène peut également stimuler leur production. C'est le cas chez les fumeurs, les personnes vivant en altitude, celles souffrant d'apnée du sommeil ou de certaines maladies pulmonaires et cardiaques. Certaines anomalies génétiques de l'hémoglobine, comme les thalassémies, peuvent aussi modifier les résultats sanguins sans provoquer de symptômes importants. Plus rarement, l'excès de globules rouges peut être lié à une maladie de la moelle osseuse appelée polyglobulie de Vaquez,

qui entraîne une fabrication excessive de cellules sanguines et augmente le risque de thrombose.

QUELS SONT LES RISQUES ?

Lorsque le sang devient trop visqueux, la circulation peut être perturbée et favoriser la formation de caillots. Les complications possibles incluent :

- la phlébite ;
- l'embolie pulmonaire ;
- l'accident vasculaire cérébral (AVC) ;
- l'infarctus du myocarde.

Ces risques concernent surtout les formes importantes ou non prises en charge.

QUELS EXAMENS ET QUELS TRAITEMENTS ?

Si l'anomalie persiste, le médecin peut demander une nouvelle prise de sang, un dosage de l'érythropoïétine (EPO), une recherche d'apnée du sommeil ou des examens spécialisés selon le contexte. La prise en charge dépend de la cause. Elle peut simplement reposer sur une meilleure hydratation, l'arrêt du tabac ou le traitement d'un trouble respiratoire. Dans certaines maladies du sang, des traitements spécifiques, comme les saignées thérapeutiques, peuvent être nécessaires. Un taux élevé de globules rouges n'est donc pas toujours inquiétant, mais il ne doit pas être ignoré. Un suivi médical permet d'en rechercher l'origine et de prévenir d'éventuelles complications.

Santé magazine

CEUTA

L'AUTRE VISAGE DE LA CRISE MIGRATOIRE

Des dizaines de milliers de migrants ont tenté de rejoindre l'enclave espagnole de Ceuta depuis le Maroc, dans un mouvement migratoire d'une ampleur exceptionnelle. Cette arrivée massive, marquée par des drames humains et des tensions diplomatiques, met une nouvelle fois en lumière la fragilité des frontières européennes en Afrique du Nord.

Jeudi, Ceuta, enclave espagnole située sur la côte nord du Maroc, a été confrontée à un afflux migratoire sans précédent. Des milliers de personnes, principalement de jeunes Marocains et des adolescents, ont tenté de franchir la frontière maritime séparant la ville marocaine de Fnideq de l'enclave européenne. Certains ont traversé à la nage, pieds nus, tandis que d'autres ont utilisé des moyens de fortune, notamment des bouées improvisées ressemblant à des pneus, pour atteindre le territoire espagnol.

Alors qu'environ 1 500 entrées irrégulières avaient été recensées au cours des jours précédents, la situation s'est brutalement aggravée jeudi 30 juillet. Les autorités espagnoles ont fait état d'un afflux massif en quelques heures, plongeant l'enclave dans une crise à la fois humanitaire et sécuritaire.

Derrière l'ampleur des chiffres se trouve un lourd bilan humain. Plusieurs migrants ont perdu la vie en tentant de rejoindre Ceuta par la mer, victimes des conditions extrêmement dangereuses de la traversée. Selon les autorités espagnoles, au moins 34 personnes seraient mortes au cours de cette crise, principalement par noyade.

UNE PRESSION DIFFICILEMENT SUPPORTABLE POUR L'ENCLAVE

Face à l'urgence, le gouvernement espagnol a mobilisé ses services de secours et de sécurité. Le Premier ministre Pedro Sánchez s'est rendu sur place avec le ministre de l'Intérieur Fernando Grande-Marlaska afin d'évaluer la situation et de coordonner la réponse des autorités.

Le président du gouvernement autonome



de Ceuta, Juan Vivas, a décrit une situation exceptionnelle. Selon lui, environ 60 000 personnes auraient pénétré dans l'enclave durant cette période, un nombre comparable à une grande partie de la population locale.

«C'est comme si des millions de personnes entraient soudainement sur le territoire espagnol», a-t-il déclaré, soulignant que l'enclave ne disposait pas des infrastructures nécessaires pour absorber une telle pression migratoire.

Pour répondre à l'urgence, les autorités espagnoles ont organisé le retour d'une partie des migrants vers le Maroc. Le ministre espagnol de l'Intérieur a indiqué que 25 000 personnes avaient quitté Ceuta dans la matinée du 31 juillet, avec un rythme de départs atteignant plusieurs centaines de personnes par minute.

UNE NOUVELLE CRISE DIPLOMATIQUE ENTRE MADRID ET RABAT ?

Au-delà de la question migratoire, cette vague d'arrivées a rapidement pris une dimension politique. Le gouvernement espagnol a évoqué le rôle possible de réseaux de passeurs, accusant des «mafias de trafiquants d'êtres humains» d'avoir contribué à l'organisation de ces passages clandestins.

Cependant, plusieurs observateurs ont également replacé cette crise dans le contexte des relations parfois tendues entre le Maroc et l'Espagne. Elle rappelle notamment les événements de mai 2021, lorsque plus de 10 000 migrants avaient franchi la frontière de Ceuta en quelques jours, sur fond de tensions diplomatiques entre Rabat et Madrid après l'accueil en Espagne de Brahim Ghali, chef du Front Polisario, pour des raisons médicales. Cette nouvelle

crise intervient également dans un contexte régional marqué par les rivalités entre le Maroc et l'Algérie. Certains médias espagnols ont évoqué un possible lien avec les évolutions diplomatiques récentes, notamment après la visite du Premier ministre Pedro Sánchez en Algérie et le rapprochement annoncé entre Madrid et Alger.

Les autorités marocaines n'ont pas officiellement détaillé les raisons de cet afflux massif. Une source officielle citée par l'Agence France Presse a, toutefois, confirmé une coordination avec Madrid afin d'organiser le retour des migrants entrés illégalement.

UNE FRONTIÈRE FRAGILE DE L'EUROPE

Situées sur le continent africain, Ceuta et Melilla constituent les seules frontières terrestres de l'Union européenne en Afrique. Depuis plusieurs années, ces deux enclaves espagnoles se trouvent au cœur des principales routes migratoires vers l'Europe.

Pour de nombreux migrants africains, elles représentent une porte d'accès vers l'espace européen et l'espoir d'une vie meilleure. Pour l'Union européenne, elles incarnent également un défi majeur : protéger ses frontières extérieures tout en respectant les obligations humanitaires et le droit d'asile.

Cette nouvelle crise intervient alors que plusieurs pays européens réclament un renforcement des contrôles migratoires. En Italie, certains responsables politiques ont même appelé à revoir la participation de l'Espagne à l'espace Schengen, estimant que la situation à Ceuta posait une question majeure pour la gestion commune des frontières européennes.

R. N.

CONSTANTINE

Saïd Sayoud installe le nouveau wali

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, a présidé, jeudi, la cérémonie d'installation de Kamel Eddine Kerbouche en qualité de nouveau wali de Constantine, en remplacement d'Abdelkhalek Sayouda.

Organisée au siège de la wilaya, cette cérémonie a été l'occasion pour le ministre de rappeler que cette nomination s'inscrit dans le cadre de la volonté du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, de renforcer le suivi de la gestion des affaires locales, d'évaluer régulièrement les performances des responsables territoriaux et d'améliorer l'efficacité du service public, en plaçant les préoccupations des citoyens au cœur des priorités.

Saïd Sayoud a souligné le caractère stratégique et historique de la wilaya de Constantine, rappelant l'attention particulière accordée à son développement dans le cadre de la vision nationale visant à en faire un pôle économique, scientifique et de services.

S'adressant au nouveau wali, le ministre l'a appelé à privilégier le travail de proximité, à assurer un suivi rigoureux des projets en cours, à accélérer la mise en œuvre des programmes de développement, à lever les contraintes administratives et à renforcer la coordination entre les différents secteurs afin d'améliorer la qualité des prestations publiques.

Le ministre a également rappelé les principaux projets lancés dans la wilaya, notam-



ment à la suite de la visite de travail et d'inspection effectuée par le président de la République le 20 novembre 2025, une étape considérée comme importante dans la dynamique de développement local.

Parmi ces projets, figure la réalisation d'un nouveau Centre hospitalo-universitaire (CHU) d'une capacité de 500 lits, appelé à devenir une structure sanitaire universitaire de référence dans l'Est du pays. Le chef de l'État a également lancé le projet d'un complexe sportif intégré répondant aux normes internationales, ainsi qu'un programme de construction de 14 850 logements, toutes formules confondues.

Saïd Sayoud a, par ailleurs, insisté sur l'importance de poursuivre la modernisation urbaine de Constantine tout en préservant

son identité historique et architecturale, notamment à travers les opérations de réhabilitation de la vieille ville.

Il a mis l'accent sur la nécessité de respecter les délais de réalisation, d'améliorer la qualité des projets et de réduire les contraintes administratives, afin de garantir des résultats durables au bénéfice des habitants.

Selon le ministre, ces projets constituent une véritable feuille de route pour les responsables locaux, appelés à renforcer le suivi sur le terrain, à mobiliser l'ensemble des acteurs concernés et à veiller à la mise en œuvre efficace des programmes de développement dans le respect des principes de bonne gouvernance.

En conclusion, Saïd Sayoud a appelé à intensifier les efforts pour permettre à Constantine de retrouver pleinement son rayonnement en tant que ville historique, scientifique et économique, tout en poursuivant sa transformation en une cité moderne répondant aux attentes de ses citoyens.

TRAFIC DE DROGUE

Trois réseaux démantelés

Trois réseaux criminels spécialisés dans la contrebande et le trafic de stupéfiants ont été démantelés par les services de la Sûreté nationale lors d'opérations menées dans plusieurs régions du pays. Ces interventions ont permis la saisie de 112 kg de kif traité, l'arrestation de 11 suspects, ainsi que la récupération de près de un milliard de centimes issus des activités criminelles. Huit véhicules utilisés pour le transport de la drogue ont également été saisis. Les opérations, conduites par plusieurs unités spécialisées de la police judiciaire, se sont déroulées sous la supervision des autorités judiciaires compétentes. Les suspects ont été présentés devant les procureurs de la République des tribunaux concernés.